Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20250218-1895-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025

Date de mise en ligne : 21 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 1 :
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Séance Ordinaire du 18 février 2025

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 12 février 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 février 2025.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 34

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Michel MENJUCQ), Mathilde FERCHAUD (à Sandrine JOVENE), Daniel BALLA (à Armelle ABAZIOU BARTHELEMY), Guillaume ALEXANDRE (à Jean-Georges MICOL), Grégoire REYDIT (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Bérengère DUPIN), Xavier DE JAVEL (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20250218-1895-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Date de mise en ligne : 21 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

DOSSIER N° 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier l'article L. 2312-1 du CGCT qui précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ». De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la ville pour son projet de Budget 2025 sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la ville.

Sous réserve que le rapport d'orientations budgétaires n'apporte aucun complément de propositions, il est demandé au conseil municipal de procéder à un vote sur la présente délibération. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget. L'examen du budget primitif 2025 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du 8 avril prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2312-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexé,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : PRENDRE acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Article 2 : CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 18 février 2025

LE MAIRE, Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL

18 février 2025

Rapport d'Orientations Budgétaires

2025

Sommaire

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

1. **Le contexte économique** (international, en zone euro et en France)
2. **La situation des finances publiques** (nationales et locales)

II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

1. **La volonté de conforter un programme d'investissements**
   - 1.1 Un programme d'investissement conforté
   - 1.2 Les investissements et leur financement

2. **Le financement de ce programme lourd d'investissements implique d'utiliser tous les leviers possibles**
   - 2.1 Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
   - 2.2 Les investissements nécessaires, leurs financements et la recherche accrue de subventions :
   - 2.3 Le recours maîtrisé à l'emprunt…
   - 2.4 ….avec un profil d'amortissement différent
   - 2.5 La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers

3. **Le renforcement de notre épargne brute par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses:**
   - 3.1 Maintenir (hors inflation) nos produits de services
   - 3.2 Sécuriser nos recettes fiscales
   - 3.3 Les dotations
   - 3.4 Assurer un suivi strict des dépenses RH
   - 3.5 les dépenses de fonctionnement

4. **Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)**

III – ANNEXES

1. **Situation des finances publiques**
2. **La fiscalité locale**
3. **Annexe réglementaire transition écologique**

Le Bouscat
Ville à vivre

PREAMBULE

Avant le vote du budget le 8 avril, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

• ***les orientations budgétaires*** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

• ***les engagements pluriannuels*** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

• ***la structure et la gestion de la dette*** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

• ***une présentation de la structure des effectifs*** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.

Le présent document a été rédigé à la date du 27 janvier au vu des informations obtenues sur l'avancée des travaux pour permettre le vote du PLF 2025

Synthèse du CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER des finances publiques

Le gouvernement BARNIER a remis sa démission au Président de la République le jeudi 5 décembre 2024 à la suite du vote par l'Assemblée nationale d'une motion de censure adoptée par 331 députés.

La France est de ce fait confrontée à une crise politique et institutionnelle qui suscite une inquiétude sur l'avenir et l'évolution de la situation économique. Avant cette crise, la situation économique restait bien fragile en raison des incertitudes qui régnaient depuis la dissolution de l'Assemblée nationale du mois de juin. La croissance économique prévue en 2024 devrait se limiter autour de +1%

Dans ce contexte incertain, La France conserve une situation financière dégradée.

Alors que le déficit public devait poursuivre une évolution à la baisse, les chiffres publiés par l'INSEE au cours de l'année ont acté une nouvelle dégradation de la situation financière de la France. Le déficit 2023 se chiffre à 5,5% et devrait évoluer vers 6,1% en 2024. Cette situation a profondément inquiété les pouvoirs publics notamment la Cour des Comptes qui a une nouvelle fois publié au mois de juillet 2024 un rapport alertant de la situation et de la nécessité de la rétablir. Le 1er projet de loi de Finances 2025 prévoyait une réduction du déficit public à 5 % du PIB. L'abandon de l'examen du PLF 2025 suscite désormais une incertitude sur la trajectoire des finances publiques.

Face à une situation économique difficile, les collectivités locales voient leur situation financière se dégrader, quelle que soit leur structure.

Pour la 1ere fois depuis 2020, les collectivités locales ont vu leur épargne brute se dégrader en 2023 avec une baisse de -9%, en raison du frein observé sur les recettes de fonctionnement avec la poursuite des baisses des DMTO.

Le 1er projet de loi de Finances 2025 souhaitait au vu de la situation des finances publiques obliger les collectivités locales à renforcer leur effort pour la réduction du déficit public. Un effort de 5Mds€ était demandé aux collectivités sous la forme d'un fonds de réserve chiffré à 3Mds€ qui concernait les 450 plus grandes collectivités à hauteur de 2% de leurs recettes de fonctionnement.

Le nouveau projet à l'étude réduit cet effort désormais à 1Mds€ et concernerait 2100 collectivités dont la ville du BOUSCAT.

1/ le contexte économique

La situation économique internationale et en zone euro

Sur le plan international
(Banque centrale européenne-Septembre 2024)

La croissance mondiale progresserait à un rythme modéré.
Après avoir augmenté de 3,5 % en 2023, le PIB mondial en volume devrait croître de 3,4 % en 2024 et de 3,3 % en 2025 et 2026. Cela reflète une croissance légèrement plus forte dans les principaux marchés émergents tels que la Chine et la Russie en 2024, ainsi qu'une croissance plus forte aux États-Unis et au Royaume-Uni en 2025 et 2026.

Sur la zone euro
(Banque centrale européenne-Septembre 2024)

La croissance annuelle moyenne du PIB en volume dans la zone euro devrait s'établir à 0,8 % en 2024, avant d'atteindre 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026

« Après le fort rebond post-Covid observé en 2021 et 2022, l'économie mondiale a retrouvé un rythme de croissance de l'ordre de 3 % en moyenne annuelle en 2023 et devrait croître, en 2024, à un rythme proche. Les organisations internationales, comme le Trésor, prévoient un maintien de la croissance à ce rythme en 2025. La croissance des économies américaine et chinoise se modérerait, tandis que celle de la zone euro se redresserait..» **Haut conseil des Finances Publiques- avis 8 octobre 2024**

La situation économique en France

La situation de l'économie française reste fragile confrontée aux aléas politiques et aux risques géopolitiques.

la croissance prévue en moyenne annuelle pour 2024 évoluerait de +0,8% en 2023 à + 1,1 % en 2024.
Au second semestre, l'effet défavorable de l'incertitude du 1er semestre serait transitoirement compensé par l'effet favorable des Jeux olympiques. Au-delà, si la projection de croissance est inchangée en 2025 (+ 1,2 %), elle est légèrement revue à la baisse en 2026 (+ 1,5 %).

Cette projection est entourée d'aléas importants.
En premier lieu, l'incertitude politique actuelle en France fait peser un risque sur la croissance et provoque chez les entreprises et les ménages un comportement attentiste.
En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

2/ La situation des finances publiques

Au vu des critères de Maastricht

EN 2022

En 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine et le choc inflationniste avaient fortement pesé sur la situation des finances publiques.

Le rapport de la Cour des Comptes en date du 29 juin 2023 en avait dressé un 1er panorama inquiétant.

-Le déficit public s'est établi pour 2022 à 125,8 Mds€, soit 4,7% du PIB

-La dette publique s'est établie à 111,2% de PIB (soit 2 953,6 Md€)

-Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques ont représenté 58,4 % du PIB.

EN 2023

En 2023, la situation financière de la France continue de se dégrader.

Le rapport de la Cour des Comptes en date du 15 juillet 2024 a annoncé des chiffres fortement dégradés par rapport aux prévisions.

-Le déficit public s'établit pour 2023 à 153,9 Mds€, soit 5,5% du PIB

-La dette publique a augmenté de 147,8 Mds€ en 2023 pour s'établir à 109,9% de PIB (soit 3 101,4Md€)

-Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques représentent 57,0 % du PIB, dépassant le seuil de 1 500Mds€ (1 608,5Mds€)

Ratios de finances publiques(en % du PIB)

Sources : Insee

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déficit public	**5,0**	**4,1**	**3,9**	**3,6**	**3,6**	2,9	2,3	3,1	8,9	6,6	4,7	5,5
Dette publique (brute)	**90,6**	**93,4**	**94,9**	**95.6**	**98,0**	98,3	97,8	97,4	114,8	112,7	111,2	109,9
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56.8	56.7	56,5	55,6	55,4	61,7	59,5	58,4	57,0

2/ Situation des finances publiques

Le projet de loi de finances a été présenté au Conseil des ministres le mardi 8 octobre 2024 dans un contexte inédit avec la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024.

Or, lors de la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale, le gouvernement a engagé sa responsabilité en actionnant l'article 49.3 de la constitution.

Lors de la séance en date du 4 décembre, Michel BARNIER et son gouvernement ont été renversés par une motion de censure.

Conformément à l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics a été adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2024 en 1ere lecture par 481 voix pour , 0 contre et 63 abstentions. Le Sénat a également voté ce projet de loi le 18 décembre.

La loi spéciale contient trois types d'autorisations :
•autorisation à percevoir les impôts existants ;
•autorisation d'emprunt de l'État ;
•autorisation d'emprunt de plusieurs organismes de sécurité sociale, en particulier l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Les députés ont ajouté les dispositions suivantes :
•inscription explicite dans le projet de loi des **prélèvements sur les recettes de l'État à destination des collectivités territoriales** ;
•encadrement de l'autorisation d'emprunt du ministre chargé des finances sur 2025 exclusivement ;
•encadrement des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des organismes concourant à leur financement autorisés à recourir à des ressources non permanentes sur 2025 exclusivement.

C'est dans ce contexte de profondes incertitudes budgétaires de l'Etat que les collectivités locales sont amenées à préparer leur budget

2/ Situation des finances publiques

Un nouveau projet de loi de finances devra être présenté par le nouveau gouvernement.

Les principaux indicateurs sur la situation des finances publiques en ce début d'année 2025 restent profondément dégradés.

Les prévisions de croissance s'établiraient autour de +1,1% en 2025 après +2,5% en 2022, de +1% en 2023 et de +1,4% en 2024.

La prévision d'inflation s'établirait à +2,1% après 5,3% en 2022, de 4,9 % en 2023 et de +2,6% en 2024.

La dette publique a atteint 3 100 Mds€ et correspond à 113% du PIB

Le déficit public s'établirait à 6,1% du PIB pour l'exercice 2024.

Les principes majeurs de la loi spéciale visent notamment:

Prélèvements sur recettes 2025 = Prélèvements sur recettes 2024 (dans l'attente d'une nouvelle loi de finances) **sauf pour les recettes calculées individuellement en application de textes préexistants** (compensations d'exonérations, dotation commune nouvelle,…)

DGF 2025= 2024 avec versement par douzièmes sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne de la DGF. Le 1er projet de PLF2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€ pouvant impacter certaines villes comme Le Bouscat

2/ Situation des finances publiques locales

Le projet de loi de finances 2025 (version Sénat amendé) - Mesures impactant les collectivités locales

Suite à la censure du gouvernement BARNIER, le nouveau 1er ministre va présenter un nouveau projet loi de finances

	PLF 2025- 1ere version	PLF 2025- version Sénat amendé	
Sur les dépenses	**Instauration d'un mécanisme de « précaution » dit d'auto-assurance** qui concernerait environ 450 collectivités locales ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 M€ dont le but est une mise en réserve de fond de **3Mds€**	**Allégement du mécanisme de précaution**, avec un prélèvement réduit de 3 Md€ à 1 Md€ en 2025, l'introduction de critères de péréquation pour le calcul des prélèvements	**LA VILLE SERAIT CONCERNEE PAR CETTE CONTRIBUTION POUR UN MONTANT A CONFIRMER**
	Hausse de +4pts en 2025 des cotisations des employeurs publics locaux à la CNRACL (coût 1,3Mds€)	**Allongement du calendrier d'augmentation des cotisations à la CNRACL, sur quatre ans au lieu de trois**	**LA VILLE devait être impactée**
Sur les recettes	**Amputation du FCTVA –impact baisse entre 0,8 Mds€ et 1Mds€** (passage du taux de 16,40% à 14,85% pour les attributions versées à partir du 01 janvier 2025 - fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement)	**Suppression des dispositions relatives au FCTVA ;**	**LA VILLE ne devrait plus voir son FCTVA amputé dès cette année**
	Diminution du Fonds vert. L'enveloppe est provisionnée à hauteur de 1Mds€, en réduction de 1,5 Mds€	**maintien des dispositions de diminution.** Un amendement a toutefois été déposé fin janvier par le gouvernement pour augmenter l'enveloppe de 150 M€	**PROBABILITE FAIBLE POUR LA VILLE DE BENEFICIER D'AIDES COMPLEMENTAIRES**

II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE pour la commune du Bouscat

Les axes des orientations budgétaires

1. **La volonté de conforter un programme d'investissements**
   1.1 Un programme d'investissements conforté
   1.2 les investissements et leur financement

2. **Le financement de ce programme d'investissements implique d'utiliser tous les leviers possibles**
   2.1 Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
   2.2 Les investissements nécessaires, leurs financements et la recherche accrue de subvention :
   2.3 Le recours maîtrisé à l'emprunt…
   2.4 ….avec un profil d'amortissement différent
   2.5 La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers

3. **Le renforcement de notre épargne brute par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses:**
   3.1 Maintenir (hors inflation) nos produits de services
   3.2 Sécuriser nos recettes fiscales
   3.3 Les dotations
   3.4 Assurer un suivi strict des dépenses RH
   3.5 les dépenses de fonctionnement

4. Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)

Les axes des orientations budgétaires 2025

- **Maintien de services publics de qualité pour répondre aux besoins de tous les Bouscatais.** Dans un contexte externe dégradé économiquement et financièrement, le choix est fait de poursuivre nos efforts en faveur de l'éducation, de la sécurité, de la petite enfance et des séniors, de la culture, du sport, du soutien aux plus démunis et au tissu associatif.
- **Poursuite d'une politique d'investissement volontariste** permettant à la ville de se doter ou de rénover des équipements sportif ou culturel majeurs (Castel et piscine), mais aussi de poursuivre sa transition à partir des conclusions du schéma directeur immobilier et du bilan carbone élargi.
- **Une mobilisation de tous les leviers possibles pour assurer le financement de ce programme d'investissements:**
  - Maintien de notre autofinancement (épargne brute) à bon niveau malgré un contexte externe dégradé
  - Recherche accrue de subventions d'investissement
  - Recours à de nouveaux emprunts avec un profil d'amortissement complémentaire de notre existant
  - Poursuite de réflexions sur des cessions d'actifs immobiliers
- **Conforter notre autofinancement (épargne brute) en sécurisant nos recettes et en gérant très rigoureusement nos dépenses :**
  - Continuer à optimiser nos recettes de services pour retrouver le niveau de 2018,
  - Continuer à sécuriser nos recettes fiscales
  - Continuer à contenir les dépenses de fonctionnement notamment au sein de nos plus grands pôles
  - Continuer d'assurer un suivi étroit de la masse salariale en restant vigilant sur la qualité de vie au travail

1.1) Un programme d'investissement conforté

Hors remboursement du capital de dette, la ville a investi en moyenne chaque année 6,16 M€ entre 2020 et 2023.
En 2024, les dépenses d'équipement atteignent un montant de 9,36M€

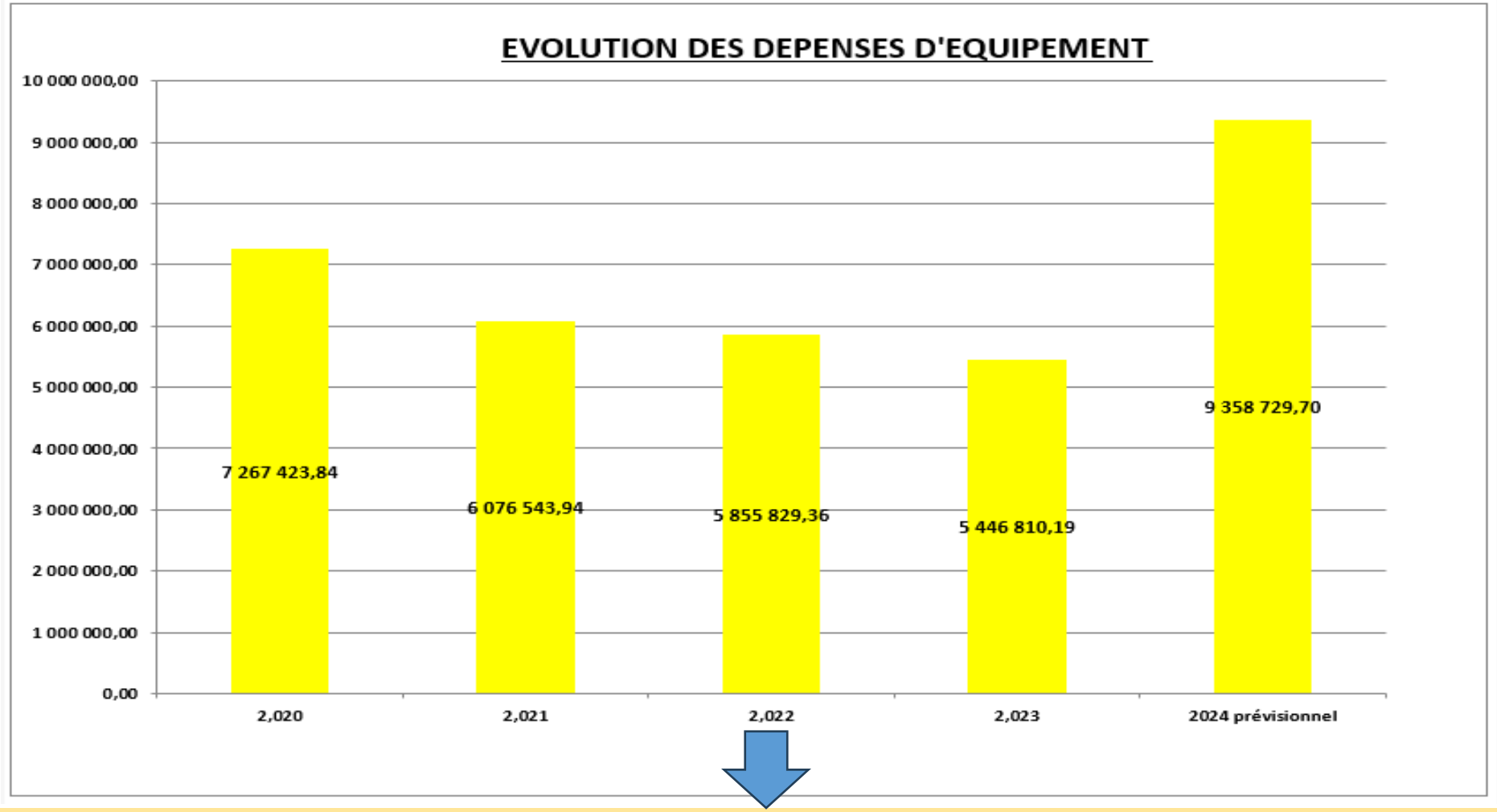

la ville ambitionnera de poursuivre son effort en 2025 avec un programme estimé à 10,98M€ (hors reports et ACI)

1.2 –Les investissements prévus en 2025

L'année 2025 poursuivra l'ambition politique d'investissement jusqu'à la fin du mandat.

Les Projets majeurs présentés, ainsi que les autorisations de programme (AP/CP) en cours ou à venir se chiffrent globalement

En AP/CP, (6,55M€)
-Le CASTEL : 1,4 M€
-Piscine: 5,15 M€
-Rénovation complexe sportif J MARTIAL: projet terminé (reste reports)

Grands Projets (4,45 M€) dont notamment
-Rénovation du clocher de l'église+ travaux d'achèvement : 630 K€ dont les reports (engagements 2024 pour 550 K€ et 80 K€ au BP 25)
-Travaux économie énergie (schéma immobilier) : 571 K€
-Végétalisation cours école : 250 K€
-Salle FILOLIE : 221 K€
-Requalification cimetière +mur : 110K€
-Skate Park: 100 K€
-Installation système de vidéoprotection urbaine: 150 K€
-Tiers lieu BOUSCAT: 80 K€
-BOUSCAT 2030- Travaux divers aménagement voirie: 60 K€
-Réhabilitation CTM: 50 K€
-Ilot Renault-petit espace métropolitain: 887 K€ **(Solde Opération)**

La ville est désormais soumise à l'obligation fixée par la loi de finances 2024 de présenter une nouvelle annexe au Compte Financier Unique sur l'impact des projets d'investissements de la ville sur la transition écologique. Cette annexe sera précisée lors du vote du CFU 2024 Ses modalités sont définies en annexe

La ville présentera également , à son initiative, lors du vote du budget 2025 des éléments d'appréciation complémentaires de sa démarche budget vert

1.3 –Les investissements de moyen terme

- Toute politique d'investissement est consubstantielle d'une vision à moyen ou long terme du développement urbain. Elle sert à penser, organiser et adapter une ville aux défis qui sont les siens dans son temps mais surtout dans son avenir. La ville du Bouscat est une « **ville en transition** ». Par ses choix, elle inscrit son évolution dans une démarche durable et exigeante. L'objectif affiché est de réduire de 40% environ d'ici à 2040 notre empreinte carbone, évaluée à 4 950 tonnes (sur la base des données 2022).
- Cette transition nécessite et nécessitera une politique d'investissement ambitieuse et constante au cours des prochaines années.
- Le schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) et le Plan Communal bas carbone sont les aiguillons d'un grand plan de rénovation pluriannuel de notre parc immobilier municipal (écoles, crèches, équipements sportifs etc.), en agissant à tous les niveaux autant sur l'isolation thermique de nos bâtiments, que sur leurs sources d'énergie, en passant par l'optimisation aussi de leurs usages … Cette rénovation nous permettra d'offrir par ailleurs de meilleures conditions d'accueil à nos bénéficiaires (écoliers, très jeunes enfants, adhérents d'association,…) et à nos agents.
- Cette transition se caractérise aussi par la place toujours plus grande que nous donnons et donnerons à la « nature en ville » en continuant par exemple la végétalisation et la désimperméabilisation de nos équipements, mais aussi en adaptant l'aménagement de nos nombreux espaces verts.
- Cette exigence de transition s'applique aussi en interne dans nos propres investissements : acquisition à termes d'un parc de véhicules municipaux entièrement « propres » ; mise en place d'une politique d'achats responsable s'appliquant notamment à nos travaux et à la restauration collective
- Cet engagement fort et responsable a un coût : en moyenne 9M€/an mais induira des économies dans nos dépenses d'énergie.

2) Le financement de ce programme d'investissements impose le maintien prioritaire des axes suivants:

- Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)
- Une recherche accrue de subventions d'investissement
- Le recours, si nécessaire, à de nouveaux emprunts ayant un profil d'amortissement complémentaire à notre existant.
- La poursuite des réflexions sur les cessions d'actifs immobiliers

2-1- Le maintien d'un autofinancement important (épargne brute)

Nos Epargnes et leur évolution *(au vu des comptes administratifs et comptes financiers uniques)*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Epargne Brute en K€	**2 129**	**2 607**	**3 170**	**4 092**	**4 535**	**5 234**
En % des recettes réelles de fonctionnement	*7,3 %*	*8,8 %*	*10,0%*	*12,1%*	*13,0%*	*14,42%*
Epargne Nette en K€	**693**	**1 054**	**1 433**	**2 521**	**3 021**	**3 595**
En % des recettes réelles de fonctionnement	*2,4 %*	*3,6 %*	*4,5%*	*7,4%*	*8,6%*	*10,28%*

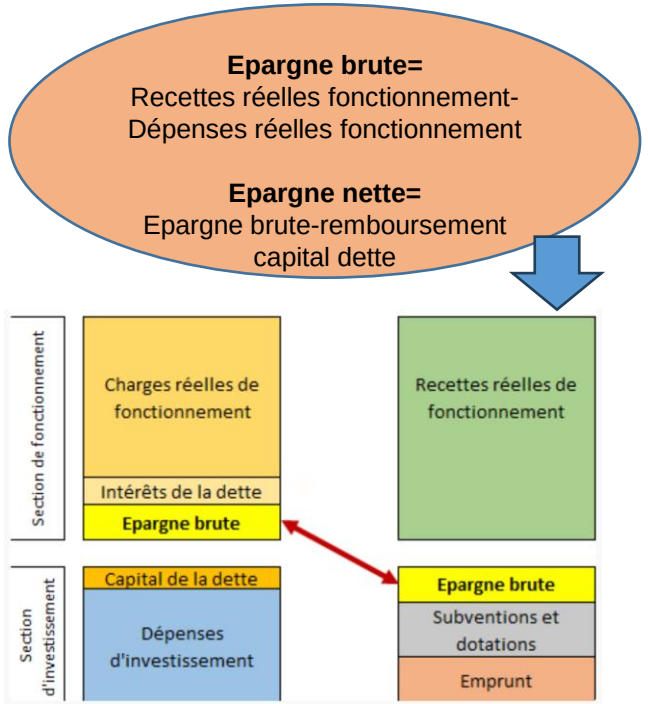

Une progression des taxes foncières liée à l'attractivité du territoire, et la poursuite de la maîtrise des coûts ont permis une augmentation de l'épargne brute pour un montant de 5,29M€ et ainsi conserver un taux d'épargne brute supérieur à l'objectif souhaité pour la fin du mandat de 10%. L'épargne nette 2024 est estimé à 3,6M€.

Pour 2025 l'augmentation plus contenue des taxes foncières +1,7 % et à l'inverse la dynamique encore forte des charges de personnel devrait se traduire par un recul de l'épargne brute et de l'épargne nette

2-2- Les investissements nécessaires et la recherche accrue de subventions :

La recherche systématique, l'instruction rigoureuse et le suivi précis des versements des subventions restent une priorité pour 2025. Dans ce contexte dégradé de finances publiques qui impactent l'ensemble des partenaires publics, cette démarche peut servir à déterminer un critère de priorisation des investissements.

Les soldes des principales subventions notifiées visent:

- **Restructuration du Complexe sportif Jean Martial**:
  175 K€ (Bordeaux Métropole)
  22,5 K€ (Agence nationale du sport)

- **Castel d'Andorte-Études et réhabilitation du Château**:
  859 K€ (Préfecture de la Gironde- DSIL)
  442 K€ (DRAC)

- **Restructuration de la piscine municipale**:
  932 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL),)
  878 K€ (Bordeaux Métropole)
  500 K€ (Agence Nationale du Sport)
  112 K€ (Conseil départ. de la Gironde)

- **Végétalisation cours école** :
  72 K€ (Bordeaux Métropole- CODEV 5)
  79 K€ (Fonds vert-Agence Adour Garonne)

Les financements classiques seront pour 2025:
-FCTVA: 800 K€
-Taxe aménagement: 320 K€
-FDAEC: 0 K€

Les principales inscriptions du BP 25 (hors reports):

- **Castel d'Andorte-Études et réhabilitation du Château** :
  614 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL)
  221 K€ (DRAC)

- **Restructuration de la piscine municipale** :
  932 K€ (Préfecture de la Gironde DSIL),
  878 K€ (Bordeaux Métropole)
  500 K€ (Agence Nationale du Sport)
  112 K€ (Conseil départ. de la Gironde)

- **Végétalisation cours école :**
  79 K€ (Fonds vert-Agence Adour Garonne)

2-3- Le recours maîtrisé à l'emprunt…:

Le financement des projets d'investissements est resté majoritairement axé sur l'emprunt bancaire de 2019 à 2021

Nos dépenses annuelles d'équipement qui illustrent un PPI diversifié et volontariste, **doivent être majoritairement financées par l'autofinancement**
Le recours à l'emprunt doit rester maîtrisé dans les années à venir

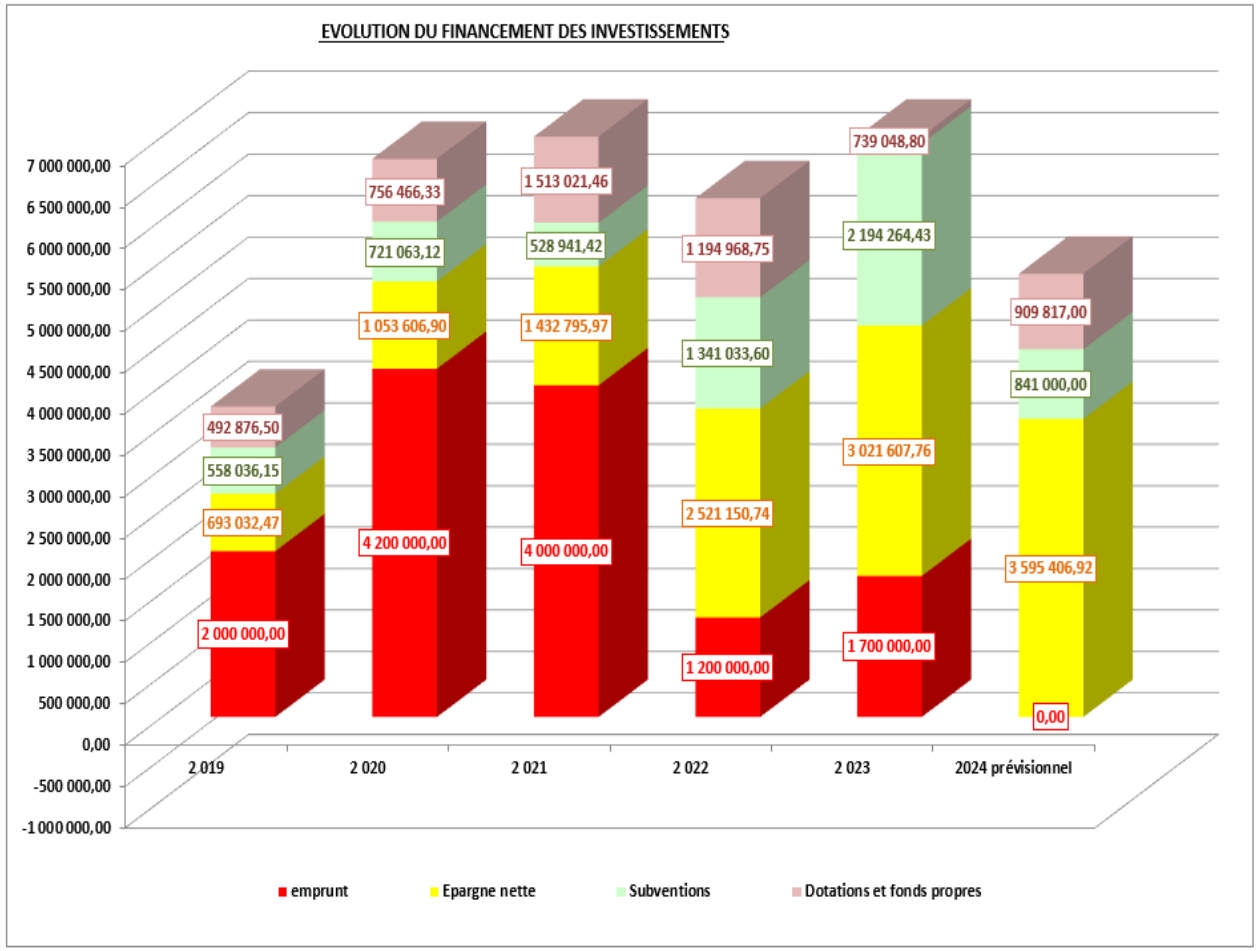

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Dépenses directes d'équipement (hors AC) **nettes de subventions** en M€	2,26	5,03	4,55	2,70	2,33	7,10
Nouveaux emprunts tirés (en M€)	+2	+4,2	+4,0	+1,2	+1,7	+0
Nouveaux emprunts de l'année / Dépenses d'équipement	***88%***	***83 %***	***88%***	***44%***	***73%***	***0%***

Un emprunt de 3 M€ a toutefois été souscrit en décembre 2024 pour le financement des reports.
Son tirage en 2025 influera sur les résultats de l'exercice 2025 et sur le niveau d'endettement de fin d'exercice.

2-4- …avec un profil d'amortissemement différent:

Les emprunts de la Ville du Bouscat au 1er janvier 2025 :

- 21 contrats de prêts en cours dont 21 à taux fixe (aucun produit structuré de type « toxique »)- en 2023, un emprunt de 1,7M€ a été souscrit en multi phases (taux fixe 3,79% sur 3 ans puis EURIBOR3M+0,67% sur 12 ans)
- Un taux moyen sur l'exercice de 1,36 % (en baisse par rapport au 01/01/2024 qui était de 1,46 %)
- Un encours de la dette de 14,63 M€, soit 602€/hab
- Un prêteur majoritaire : AFL (59,7% de l'encours)
- Durée de vie moyenne = 5 ans et 1 mois
- Annuités moyennes 2025/2028 = 1,93 M€ et 2029/2046 : 0,67M€

La ville a souscrit 2 nouveaux emprunts pour le financement de ses reports 2024:
-1,5M€ auprès de l'AFL sur un taux variable: Euribor 3M +1,11% sur **20 ans**
-1,5M€ auprès du crédit agricole sur un taux variable: Euribor 3M+ 1,13% sur **20 ans**

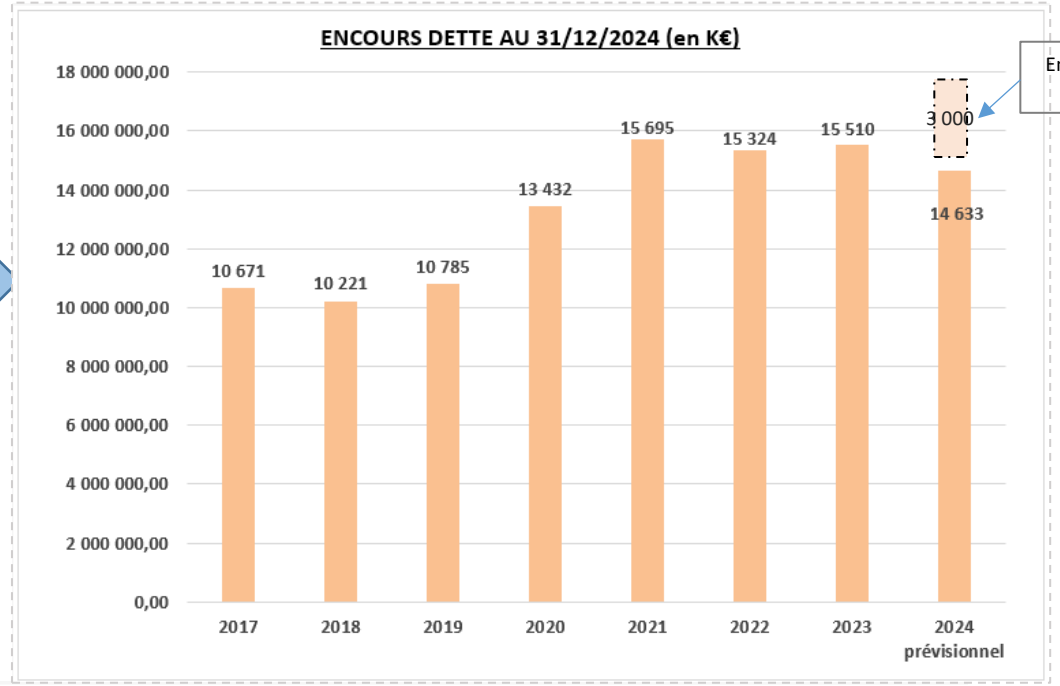

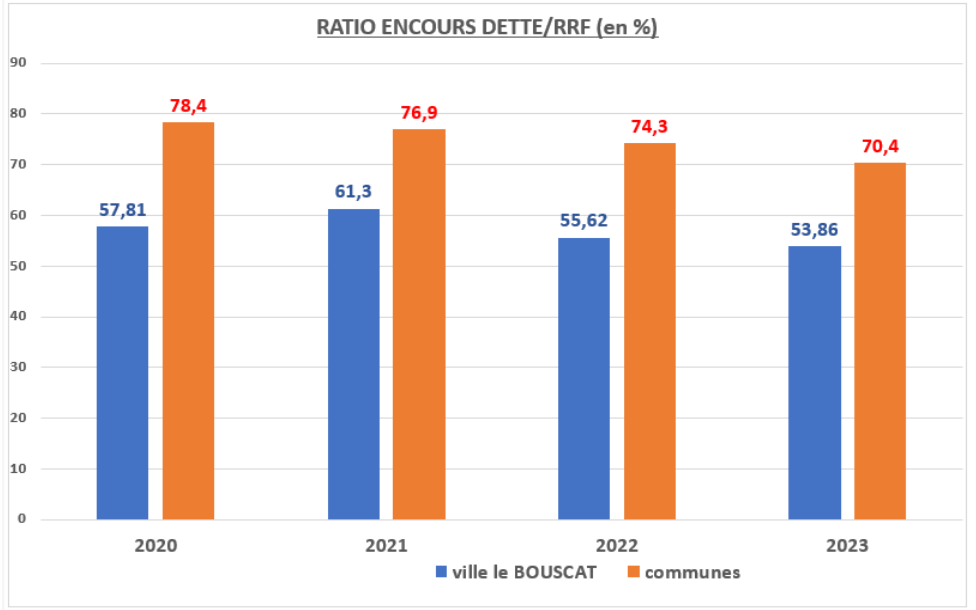

La dette de la ville reste contenue.

Le ratio appelé « ratio d'endettement » qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité (encours dette/ produits de fonctionnement) montre une situation de la ville en deçà de la moyenne sur les communes en France ***(source impôts .gouv.fr)***

3) Le renforcement de notre autofinancement (épargne brute) par la sécurisation de nos recettes et la gestion rigoureuse de nos dépenses

- **Maintenir nos produits de services pour retrouver le niveau de 2018**
- **Continuer à sécuriser nos recettes fiscales**
- **Rééquilibrer sans les diminuer globalement les dépenses de fonctionnement au sein de certains pôles (culture, social, communication, …)**
- **Assurer un suivi strict de l'augmentation des dépenses RH en restant vigilant sur la qualité de vie au travail**

3-1- Maintenir (hors inflation) nos produits de services

les recettes des services-évolution contrainte

Dans un contexte de crise sanitaire et de crise économique, les produits des services issus des familles ont connu une forte diminution en 2020. Si depuis 2021, elles reprennent une évolution progressive, les montants restent toutefois, hors inflation, encore en deçà des niveaux atteints avant 2019.

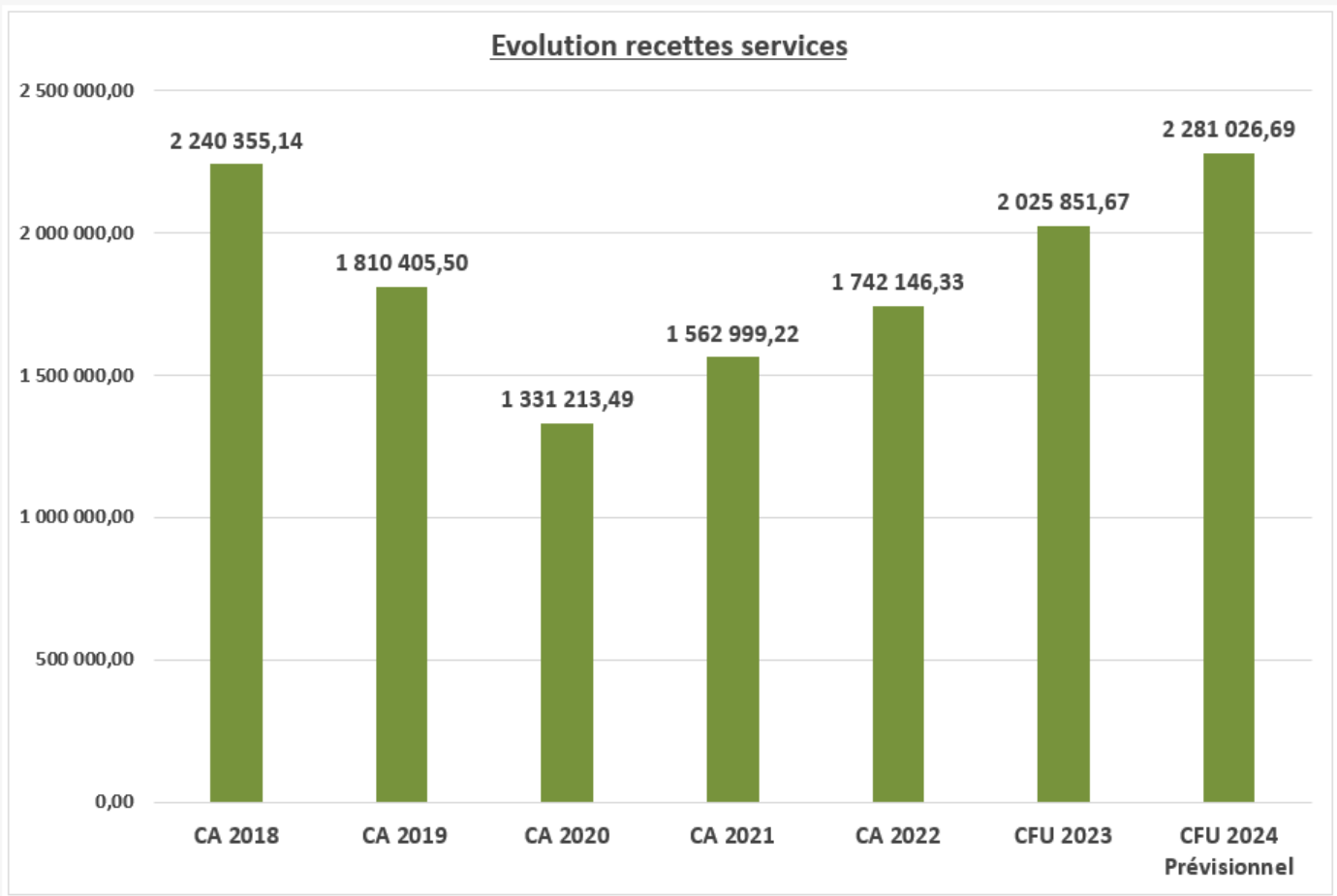

Le projet de BP 2025 acte une prévision de 2,97M€ dont 0,69 K€ de nature exceptionnelle relative au remboursement de Bordeaux Métropole pour un trop perçu sur les RNS *(neutralisé dans le graphique ci-dessous)*

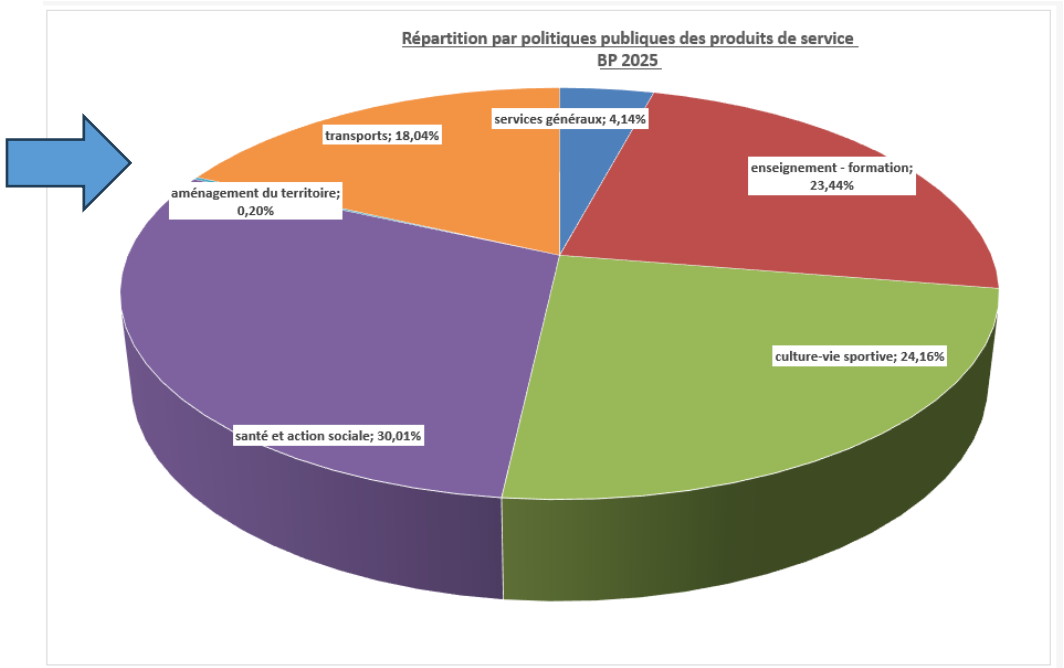

3-2 -sécuriser nos recettes fiscales

Part prépondérante des recettes fiscales

La fiscalité directe et indirecte constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2024, elle représente 77,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Voir annexe: La fiscalité directe et indirecte de 2018 à 2023 représente en moyenne 79,80% sur les 5 communes du PTO

Produits de fonctionnement - Montant

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Impôts et taxes	21 288	22 158	23 651	26 068	27 432	28 147
Dotations et participations	5 266	5 109	4 638	4 289	4 537	4 703
Produits des services	1 810	1 331	1 563	1 742	2 026	2 281
Produits de gestion	690	739	1 619	798	783	1 068
Atténuations de charges	113	116	53	117	117	87
Produits de fonctionnement courant	29 168	29 453	31 524	33 013	34 895	36 286
Produits exceptionnels larges	175	38	111	1 199	49	13
Produits de fonctionnement	29 343	29 491	31 635	34 212	34 944	36 299

REPARTITION RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT

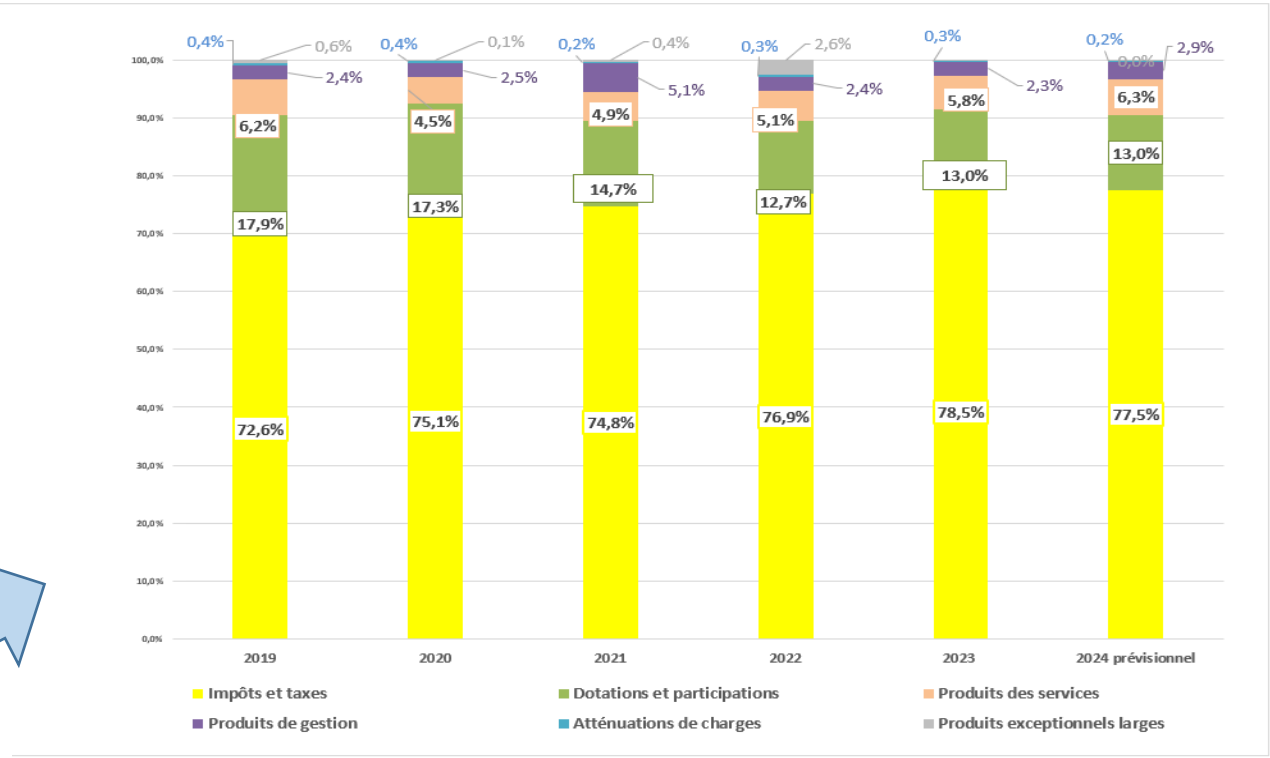

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 36,91 M€ en 2025

3-2-sécuriser nos recettes fiscales

La crise des DMTO

Part limitée des ressources fiscales des collectivités, elle concerne notamment les droits de mutation (DMTO), la taxe sur l'électricité, les droits de place et les reversements sur les prélèvements des paris hippiques.

Depuis 2 ans, la ville du Bouscat dispose d'une fiscalité indirecte en réduction avec la chute des droits de mutation.
Après une année 2023 exceptionnelle (-30,67%), l'année 2024 poursuit cette tendance. (-422 K€; -20,18%)

La stabilisation des DMTO au 2eme semestre nous fait retenir une prévision 2025 en légère augmentation

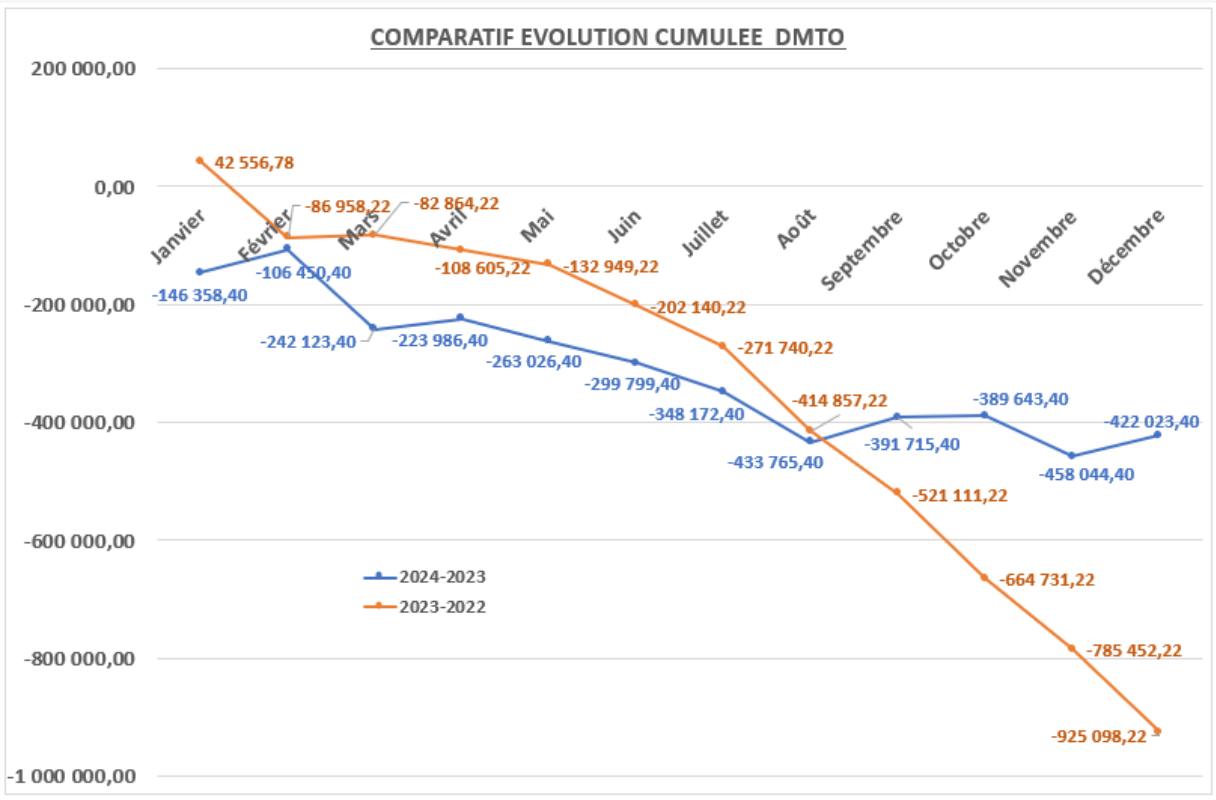

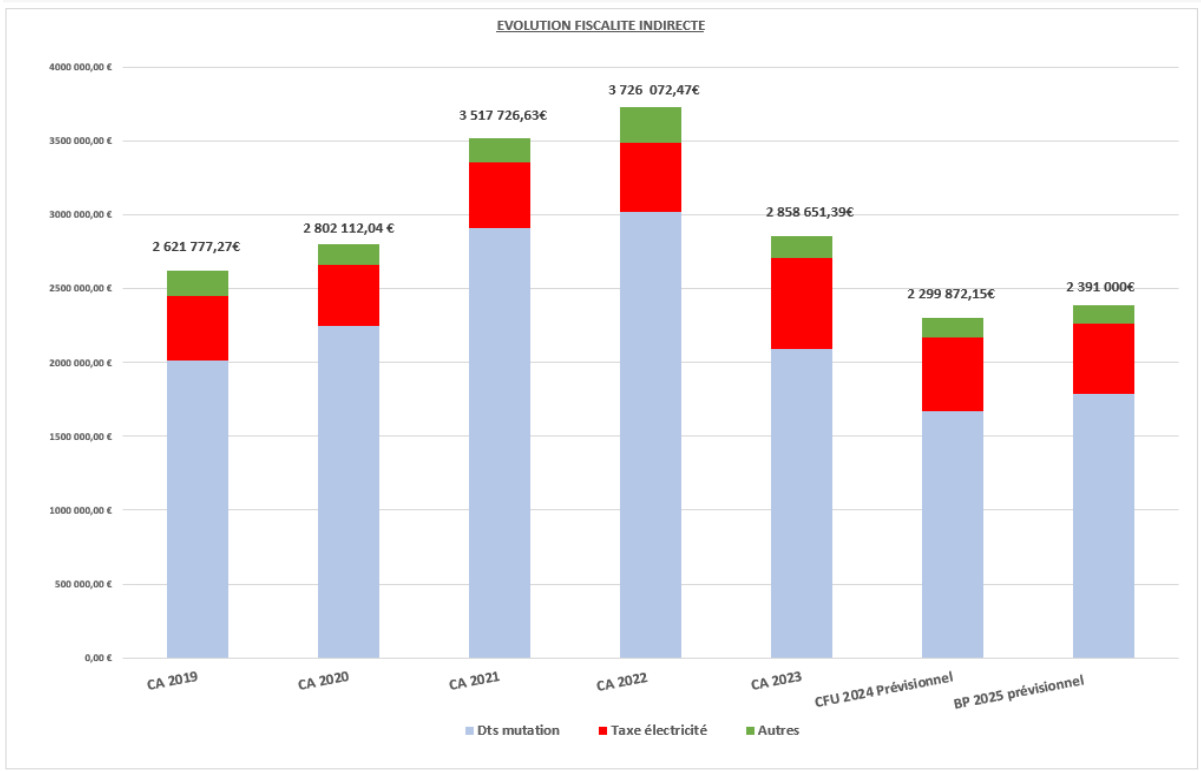

Le Bouscat
Ville à vivre

3-2-sécuriser nos recettes fiscales

Les composantes de la fiscalité directe

Part majoritaire des ressources fiscales des collectivités, elle concerne les taxes sur le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elles dépendent de 3 composantes:

a) La revalorisation forfaitaire des bases

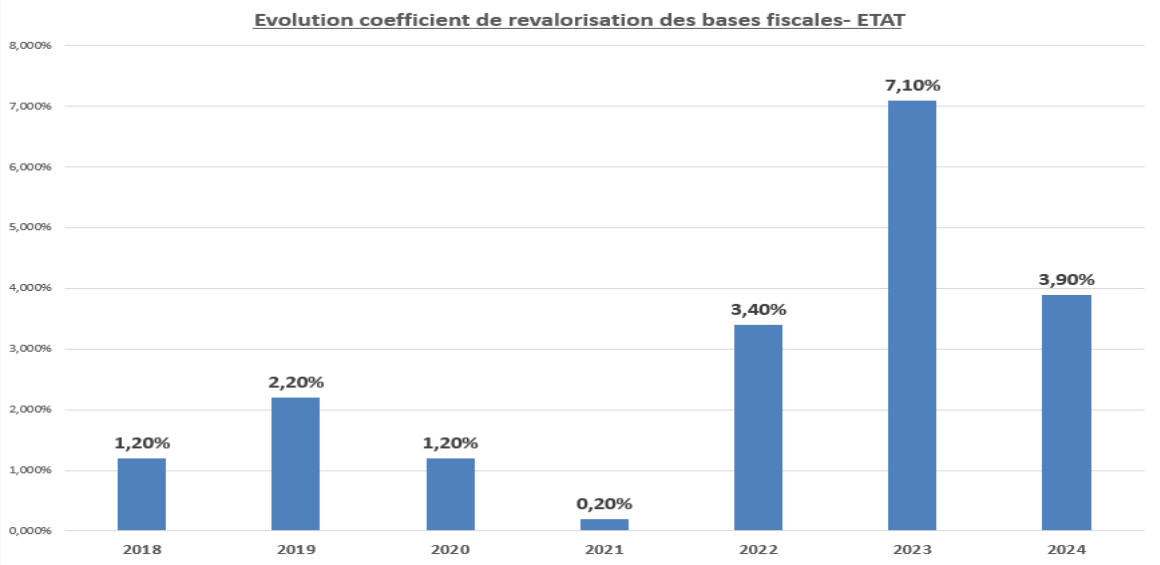

Selon la règle de calcul présentée en annexe, la revalorisation 2025 des bases de fiscalité est de +1,7% en 2025

2/Le « parc » d'habitation du Bouscat (nouvelles constructions, extensions , destruction …) qui dépend essentiellement de la dynamique des initiatives privées

Montants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
= Base nette locaux d'habitation	29 761	29 901	31 534	34 189	36 346	37 333
= Base nette locaux industriels et commerciaux	3 634	3 551	3 696	3 795	3 807	3 879
= Base nette FB	33 394	33 452	35 230	37 984	40 152	41 212
Programmation						
Ev° physique base nette habitation	1,8%	0,3%	2,0%	1,2%	2,3%	1,0%
Ev° physique base nette loc indus et com	0,5%	-2,9%	3,1%	1,6%	-0,8%	1,0%
Ev° physique base nette	1,6%	-0,1%	2,1%	1,3%	2,0%	1,0%

L'évolution dynamique est budgétée à +1% en 2025

3-2-sécuriser nos recettes fiscales

b) Le taux fixé par le Conseil Municipal

La ville ne proposera pas en 2025 de hausse des taux de fiscalité

Taux d'impositions à la TFPB, TFPNB et taux de majorations à la THRS

	Taux 2022 TFPB	Taux 2023 TFPB	Taux 2024 TFPB	% evol 23-22	% evol 24-23	Taux 2023 TFPNB	Taux 2024 TFPNB	% evol 24-23	Taux 2023 THRS	Taux 2023 THRS	Taux de majoration THRS 2023	Taux de majoration THRS 2024
Ambarès et Lagrave	48,50%	50,93%	50,93%	5,01%		87,10%	91,46%	5,01%	20,19%	21,20%	Non voté	Non voté
Ambès	36,17%	36,17%	41,17%		13,82%	33,72%	38,38%	13,82%	12,46%	13,93%	Non voté	Non voté
Artigues près Bordeaux	44,32%	46,31%	46,31%	4,49%		59,71%	59,71%		18,56%	18,56%	Non voté	30%
Bassens	41,53%	41,53%	41,53%			32,37%	32,37%		20,95%	20,95%	Non voté	Non voté
Bègles	51,37%	51,37%	51,37%			82,60%	82,60%		25,01%	25,01%	30%	60%
Blanquefort	40,84%	40,84%	40,84%			49,76%	49,76%		17,73%	17,73%	Non voté	Non voté
Bordeaux	46,38%	48,48%	48,48%	4,53%		90,01%	90,01%		24,13%	24,13%	60%	60%
Bouliac	46,14%	46,14%	46,14%			87,81%	87,81%		17,60%	17,60%	Non voté	Non voté
Le Bouscat	**49,00%**	**49,00%**	**49,00%**			**61,87%**	**61,87%**		**21,18%**	**21,18%**	**35%**	**35%**
Bruges	49,79%	49,79%	49,79%			71,20%	71,20%		22,33%	22,33%	Non voté	60%
Carbon Blanc	54,38%	54,38%	54,38%			56,15%	56,15%		18,24%	18,24%	Non voté	Non voté
Cenon	53,63%	58,46%	58,46%	9,01%		74,07%	74,07%		28,31%	28,31%	20%	60%
Eysines	46,00%	47,37%	47,37%	2,98%		66,82%	66,82%		31,59%	31,59%	50%	50%
Floirac	61,19%	61,19%	61,19%			77,66%	77,66%		23,23%	23,23%	Non voté	Non voté
Gradignan	50,23%	52,64%	52,64%	4,80%		99,98%	99,98%		24,51%	24,51%	Non voté	Non voté
Le Haillan	48,42%	48,42%	48,42%			62,35%	62,35%		19,97%	19,97%	Non voté	Non voté
Lormont	48,58%	50,28%	52,79%	3,50%	4,99%	79,20%	83,16%	5,00%	22,06%	23,16%	Non voté	Non voté
Martignas sur Jalle	44,69%	44,69%	44,69%			47,84%	47,84%		20,26%	20,26%	Non voté	Non voté
Mérignac	46,18%	46,18%	46,18%			60,65%	60,65%		20,74%	20,74%	20%	20%
Parempuyre	45,74%	45,74%	55,74%		21,86%	67,46%	82,21%	21,86%	23,42%	28,54%	Non voté	Non voté
Pessac	47,38%	47,38%	47,38%			53,23%	53,23%		22,59%	22,59%	20%	60%
St Aubin de Médoc	41,66%	42,91%	42,91%	3,00%		57,71%	57,71%		21,65%	21,65%	Non voté	Non voté
St Louis de Montferrand	44,61%	44,61%	44,61%			82,70%	82,70%		19,57%	19,57%	Non voté	Non voté
St Médard en Jalles	44,72%	44,72%	44,72%			66,44%	66,44%		18,84%	18,84%	30%	60%
St Vincent de Paul	37,87%	37,87%	37,87%			47,47%	47,47%		15,33%	15,33%	Non voté	Non voté
Le Taillan Médoc	47,46%	52,46%	50,66%	10,54%	-3,43%	78,18%	75,49%	-3,44%	24,36%	23,52%	Non voté	Non voté
Talence	49,69%	49,69%	49,69%			56,70%	56,70%		23,03%	23,03%	Non voté	Non voté
Villenave d'Ornon	47,67%	47,67%	47,67%			82,82%	82,82%		23,64%	23,64%	Non voté	Non voté

Pour information:
9 communes de Bordeaux Métropole ont augmenté leur taux de fiscalité sur le foncier bâti en 2023.
3 l'ont fait en 2024 .

3-3- Les dotations

Evolutions dotations : DGF + DSU (avant 2015) + DNP(avant 2019)

(estimation avec 1er projet PLF2025)

La ville du Bouscat a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2009.
En 2023, la DGF s'est stabilisée.
Cette stabilité est restée vraie en 2024.
La loi spéciale reconduit le montant 2024 mais le 1er projet de PLF2025 prévoyait une baisse de -7,88% avec un montant prévisionnel de 1 943K€ soit une baisse de 166K€

Les nouvelles discussions au Parlement sur le nouveau PLF2025 acte d'un abondement de 290 M€ pouvant atténuer la baisse de la DGF annoncée ci-contre

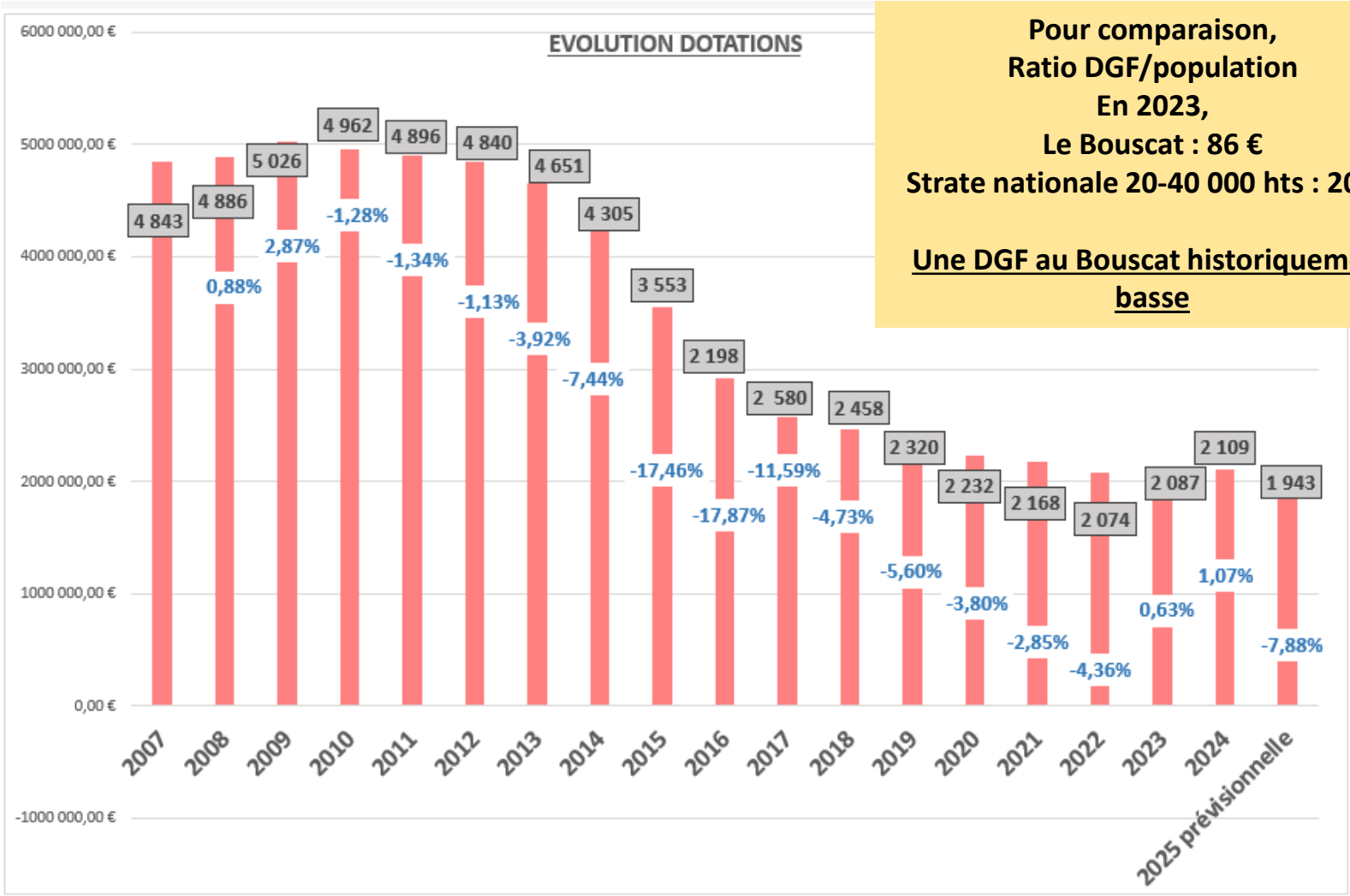

Pour comparaison,
Ratio DGF/population
En 2023,
Le Bouscat : 86 €
Strate nationale 20-40 000 hts : 202 €

Une DGF au Bouscat historiquement basse

Le Bouscat
Ville à vivre

3-4- Assurer un suivi strict des dépenses RH

Part prépondérante des dépenses de personnel

Dans un contexte difficile, les charges de personnel constituent la part prépondérante des dépenses de fonctionnement de la ville du Bouscat.

En 2024, elles représentent 55,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

REPARTITION DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT

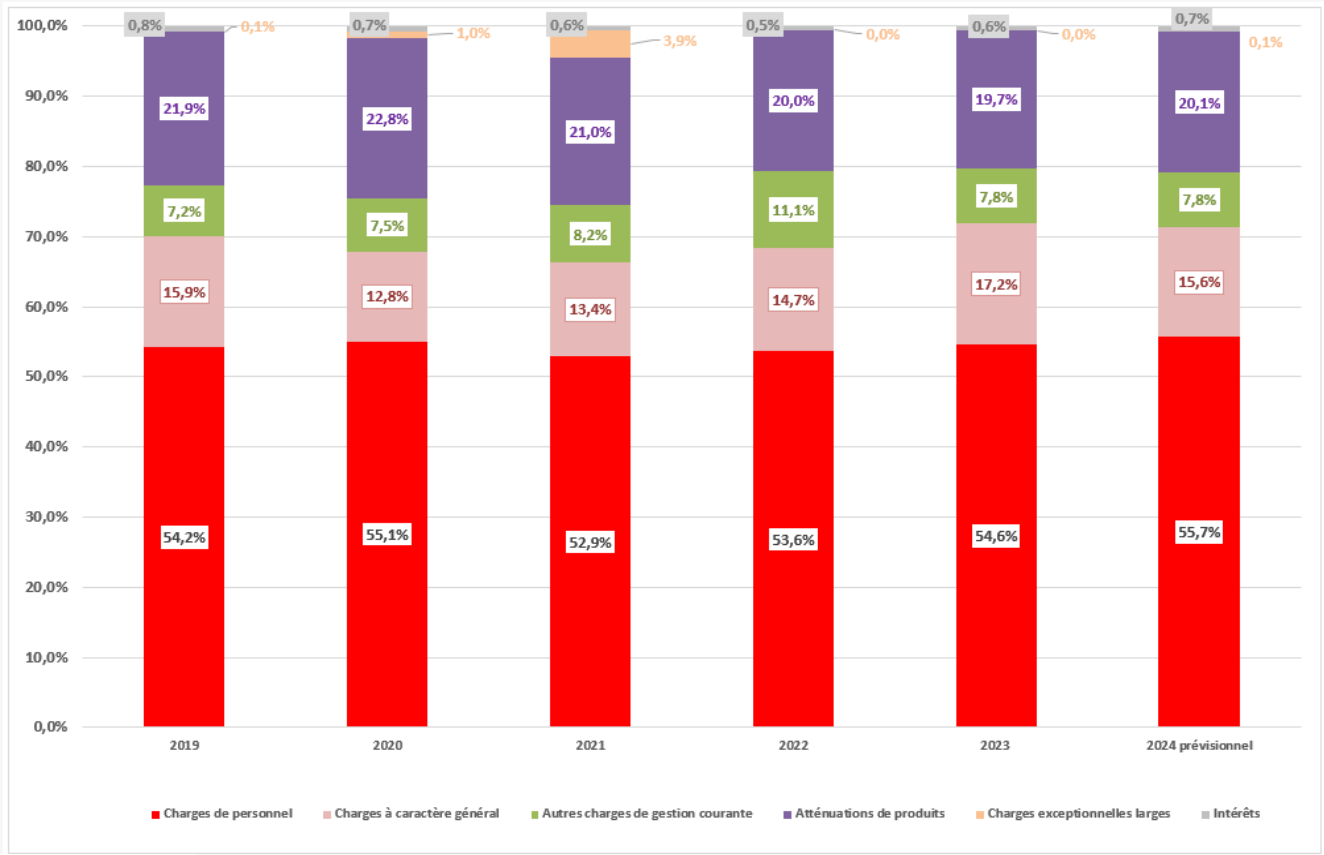

Charges de fonctionnement - Montant

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Charges à caractère général	4 326	3 451	3 808	4 370	5 244	4 852
Charges de personnel	14 750	14 800	15 067	15 986	16 605	17 309
Autres charges de gestion courante	1 968	2 027	2 324	3 308	2 380	2 421
Atténuations de produits	5 950	6 142	5 979	5 973	6 001	6 235
Charges exceptionnelles larges	16	281	1 118	1	2	33
Intérêts	204	183	170	162	177	216
Charges de fonctionnement	27 214	26 884	28 465	29 800	30 409	31 066

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 34,17 M€ en 2025

3-5 Les dépenses de fonctionnement : Assurer un suivi strict des dépenses RH

Les charges de personnel

Depuis 2022, les dépenses de personnel restent dynamiques avec une évolution moyenne de +4,92%

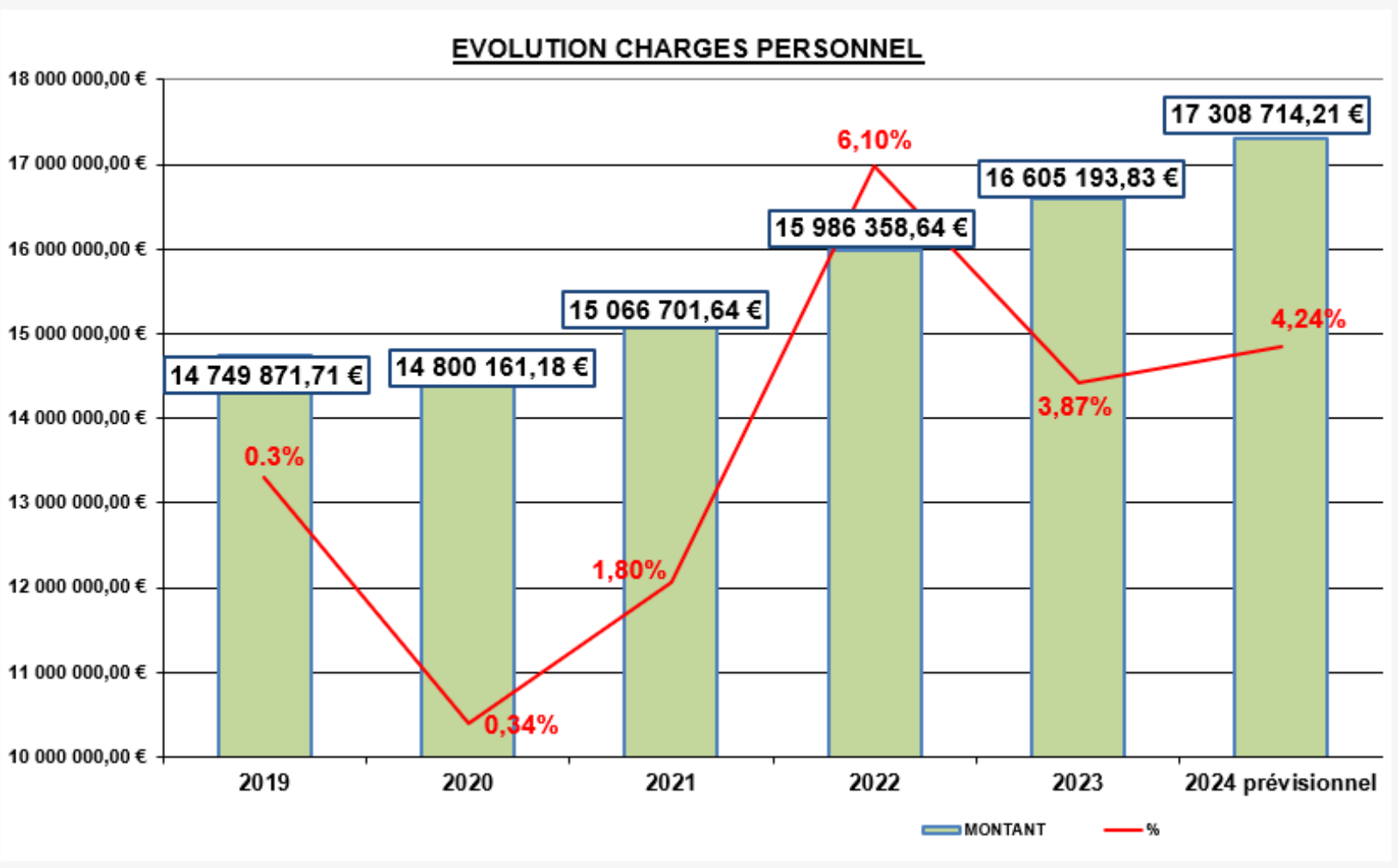

L'évolution des dépenses de 7 % pour le projet de BP2025 (par rapport au CFU 2024) vise notamment:

-coût création postes 2025

-l'évolution CNRACL:+3%: +210K€

-l'évolution de la prise en charge de la prévoyance:+175 K€

-l'évolution du GVT: +91K€

-effet année pleine de revalorisation du RIFSEEP:+85,5K€

-coût élections:50K€

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont estimées à 18,53 M€ en 2025

3-6 La masse salariale et son évolution

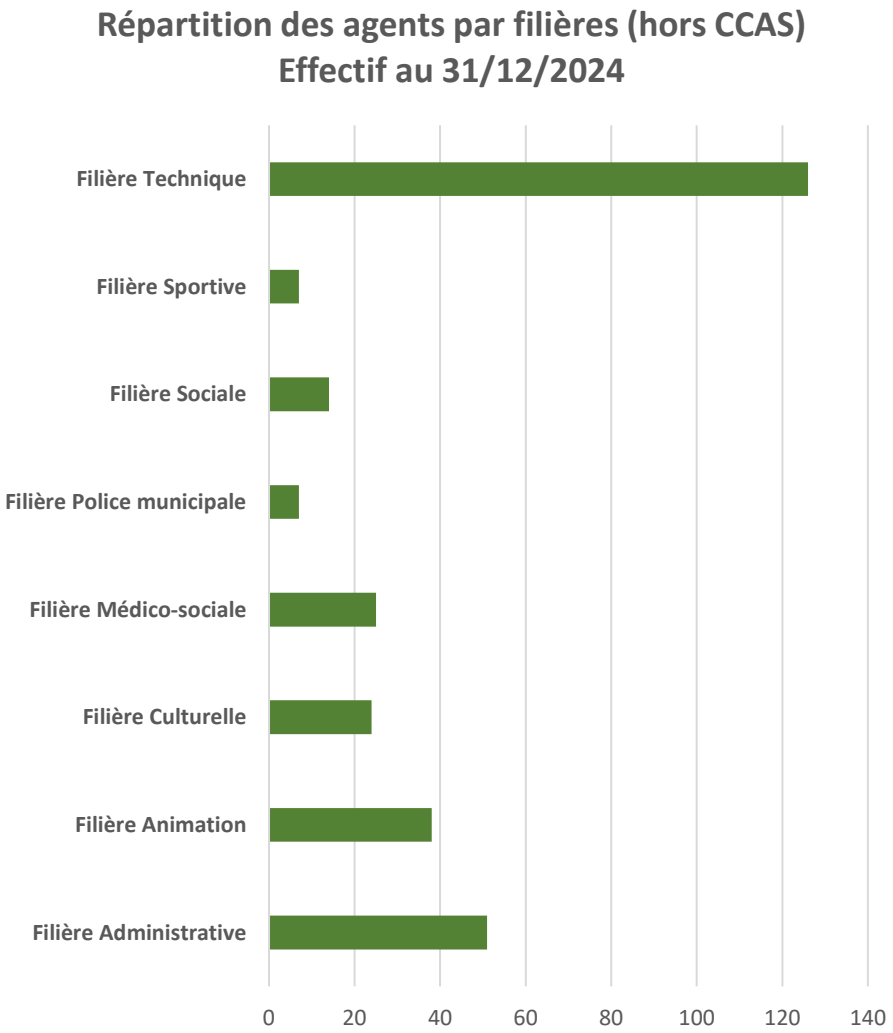

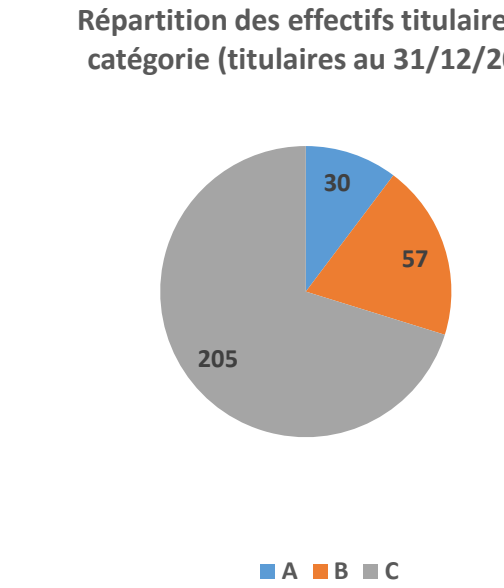

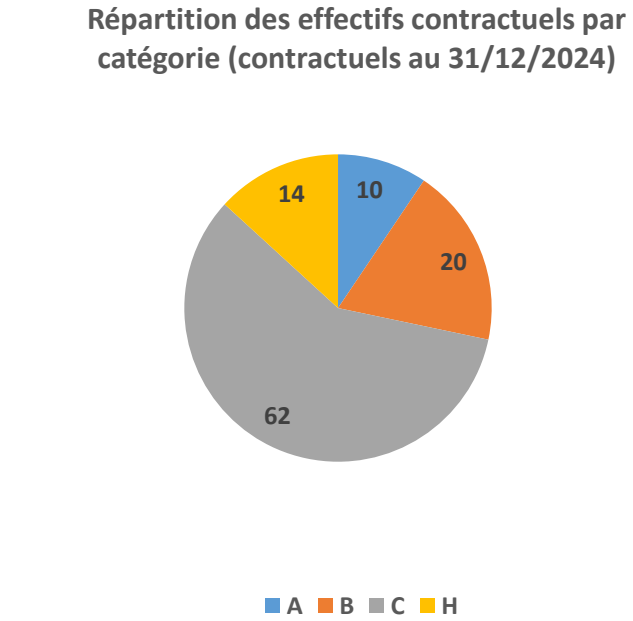

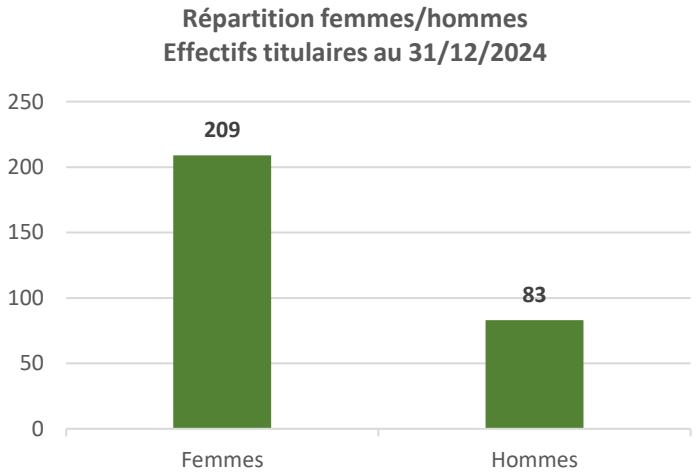

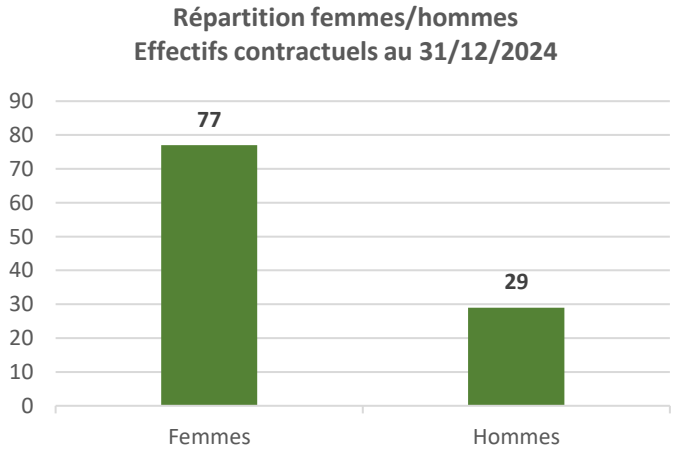

3-6 La masse salariale et son évolution

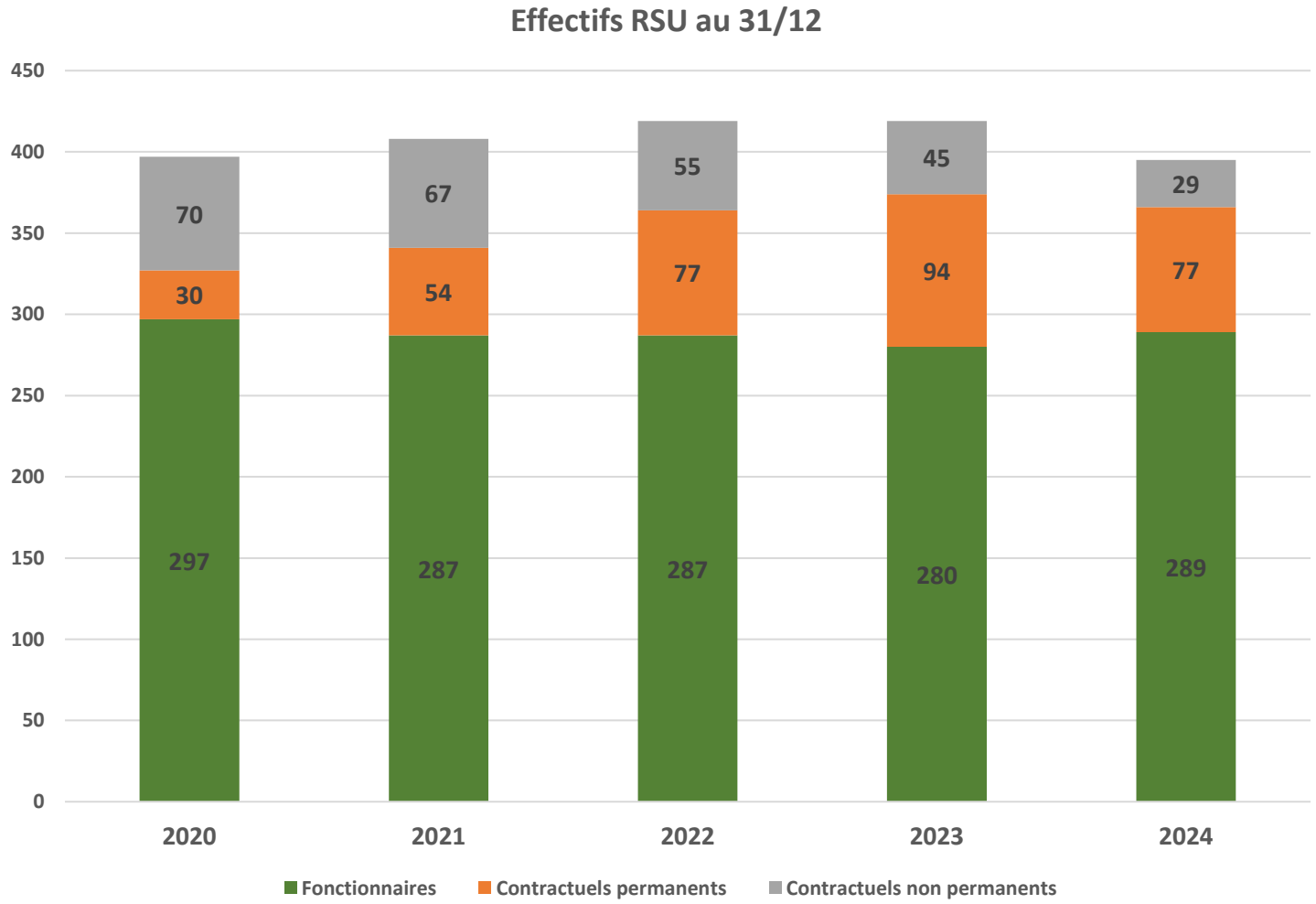

Temps de travail réglementaire
1607 heures par an .

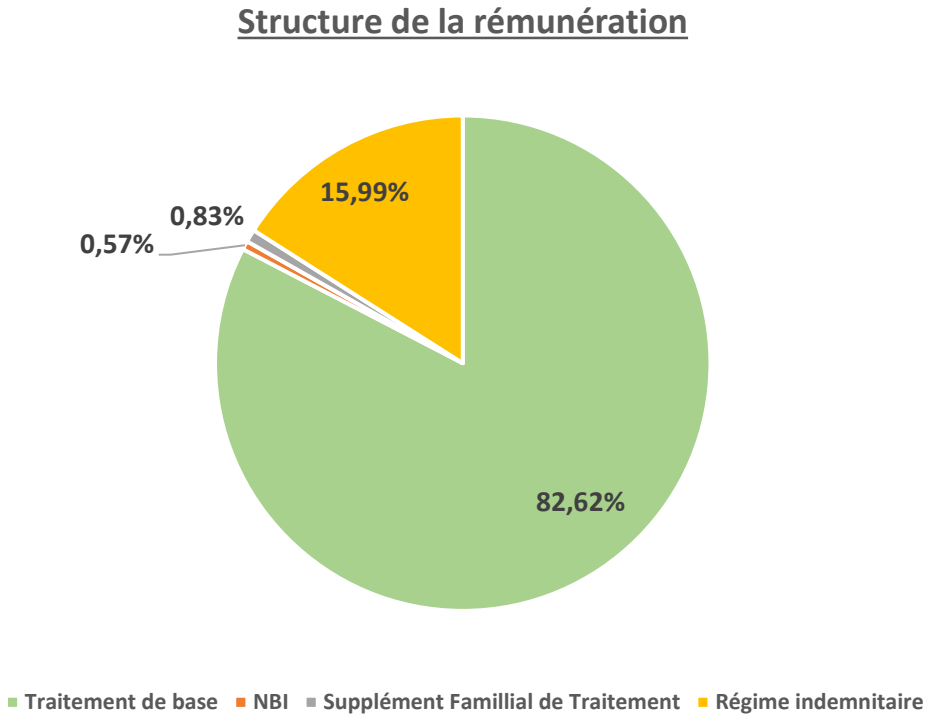

4 . Les orientations budgétaires globales (hypothèses retenues)

Face à une situation économique difficile, et dans un contexte de forte dégradation des finances publiques, la ville doit préserver en priorité son autofinancement.

Section de fonctionnement

Les recettes :

- Hausse **« de nature exceptionnelle »** des produits de service (**2,97M€),**
- **Très légère hausse** des DMTO, **(1,785M€)**
- Baisse de la DGF. **(1,9M€)**

Les dépenses :

- Maîtrise des charges à caractère général, **(6,26M€)**
- Hausse des charges de personnel, **(18,53M€)**
- Hausse des frais d'emprunt, **(0,27M€)**
- Contribution fonds réserve **(0,17M€)**

.

Section d'investissement

- **Un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement à environ 5M€**
- **Des subventions attendues en 2025 pour le financement des opérations (3,45M€ hors reports)**
- **Un recours à l'emprunt de l'ordre de 3 M€ en 2025 en lien avec le financement d'un important programme d'investissements**

III – ANNEXES

1. Situation des finances publiques
2. La fiscalité locale
3. L’annexe transition écologique

1- SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

1a-Situation des finances publiques
1b-Comparatif sur la zone euro
2-Situation des finances publiques locales
3-situation PLF2025-vote loi spéciale

1a-La situation des finances publiques

La situation des finances publiques à ce jour se dégrade et impose désormais des mesures de redressement.
Les chiffres établis lors de la présentation du 1er projet de PLF 2025 illustrent des 1eres projections de l'évolution des finances publiques

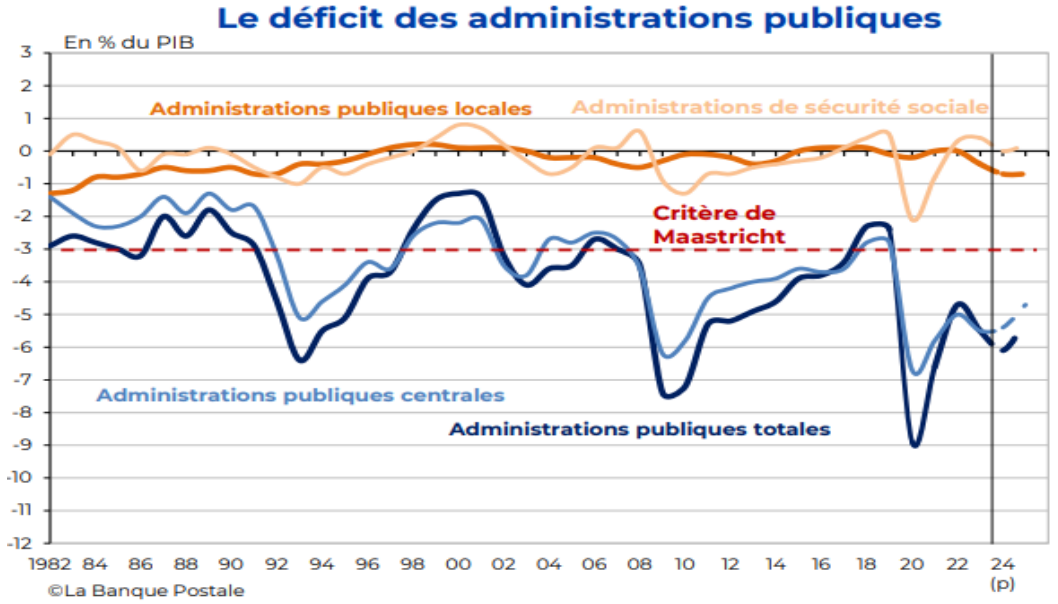

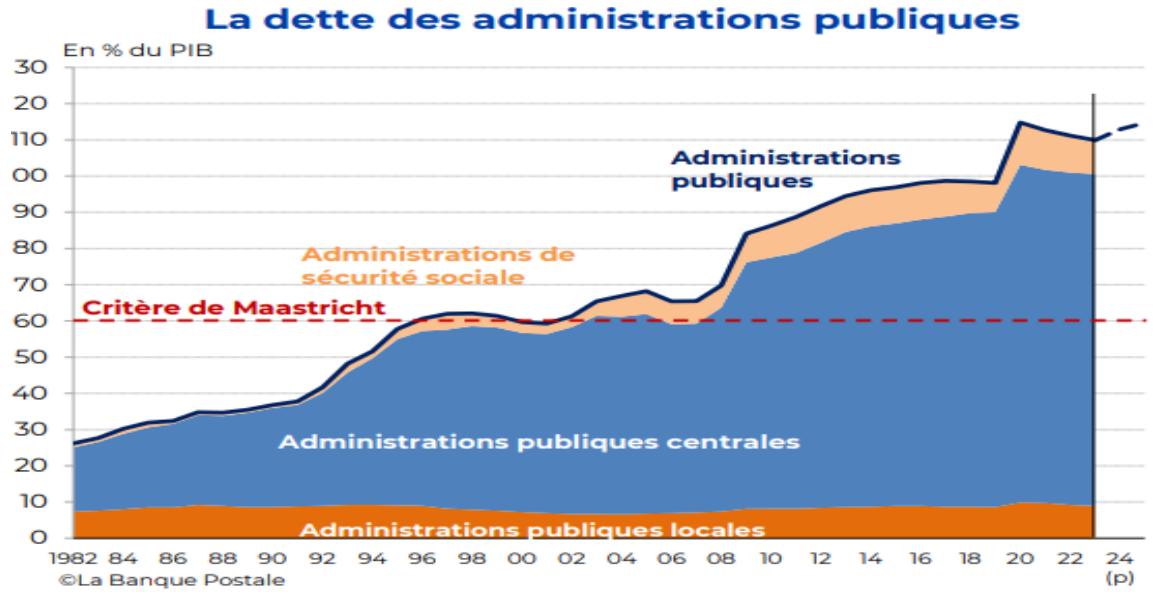

L'année 2023 , une très mauvaise année en matière de finances publiques.
Le déficit français a atteint 154 Mds€ dégradé de 0,7 pts de PIB (…) cette aggravation tient à 3 facteurs: une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires, la baisse des impôts et l'absence d'économies structurelles

Cour des Comptes-situation et perspectives des finances publiques – juillet 2024

La dette publique a atteint 3 100 Mds€ en 2023, soit un ratio de 109,9 pts de PIB après 111,2 pts de PIB en 2022,111,7 pts en 2021 et 114,8 pts en 2020.(…) la forte croissance du PIB en valeur à partir de 2021 lié au rebond post-COVID puis aux fortes tensions inflationnistes a mécaniquement réduit le ratio d'endettement. La dette publique demeure toutefois très au-dessus de son niveau de 2019 (de 11,8pts de PIB et 715 Mds€).

Cour des Comptes-situation et perspectives des finances publiques – juillet 2024

1b-Comparatif avec la zone euro

Au vu des critères de Maastricht, en comparaison des autres pays européens, la France reste à ce jour un des plus mauvais élèves.

(Cour des Comptes-Situation et les perspectives de finances publiques-juillet 2024)

La France se caractérise – comme l'Italie – par la persistance d'un déficit public très élevé depuis 2020, là où l'Allemagne a connu une moindre dégradation de son déficit en 2020 et où l'Espagne a fait le choix d'une consolidation budgétaire beaucoup plus rapide

Graphique n° 13 : évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points de PIB)

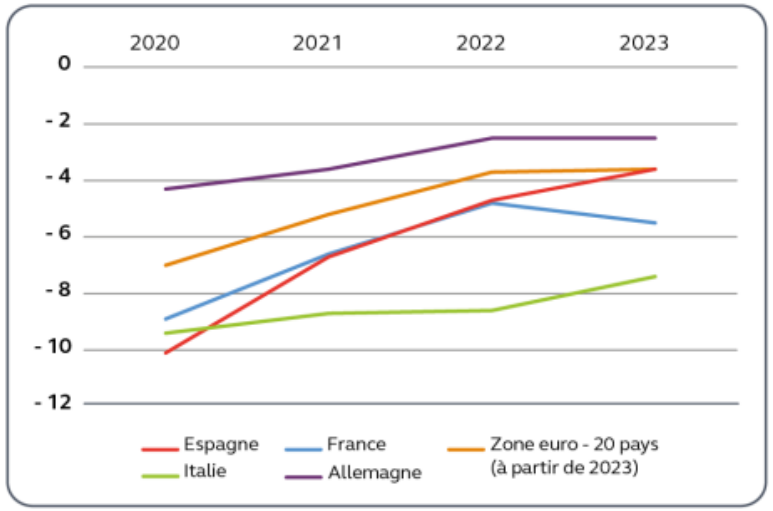

Source : Eurostat

la France présente en 2023 un ratio d'endettement plus élevé de 22 points de PIB que la moyenne de la zone euro
et en particulier supérieur de 47 points de PIB au niveau allemand

Graphique n° 14 : ratio de dette publique en 2023 (en points de PIB)

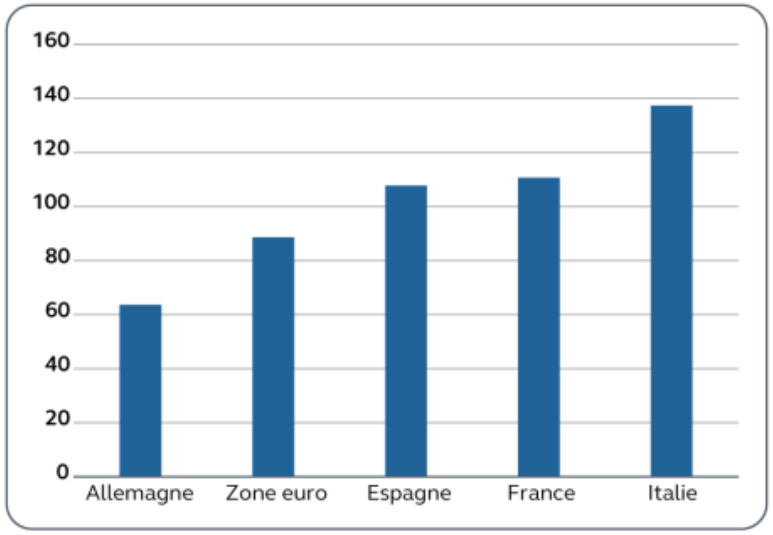

Source : Eurostat

La France est restée au premier rang de la zone euro en 2023 avec des dépenses publiques égales à 57,3 % du PIB (crédits d'impôts inclus). La moyenne de la zone euro était de 50,0 % du PIB et les dépenses de l'Allemagne représentaient 48,6 % de son PIB

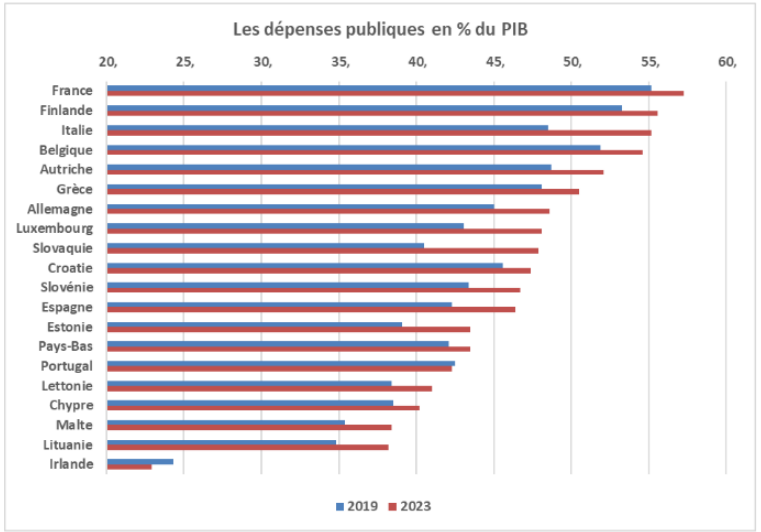

Source : Eurostat ; FIPECO.

Le Bouscat
Ville à vivre

1b-Comparatif avec la zone euro

Au vu des critères de Maastricht, en comparaison des autres pays européens, Seuls 3 pays ont un déficit supérieur à la France. (Italie , Hongrie et Roumanie)

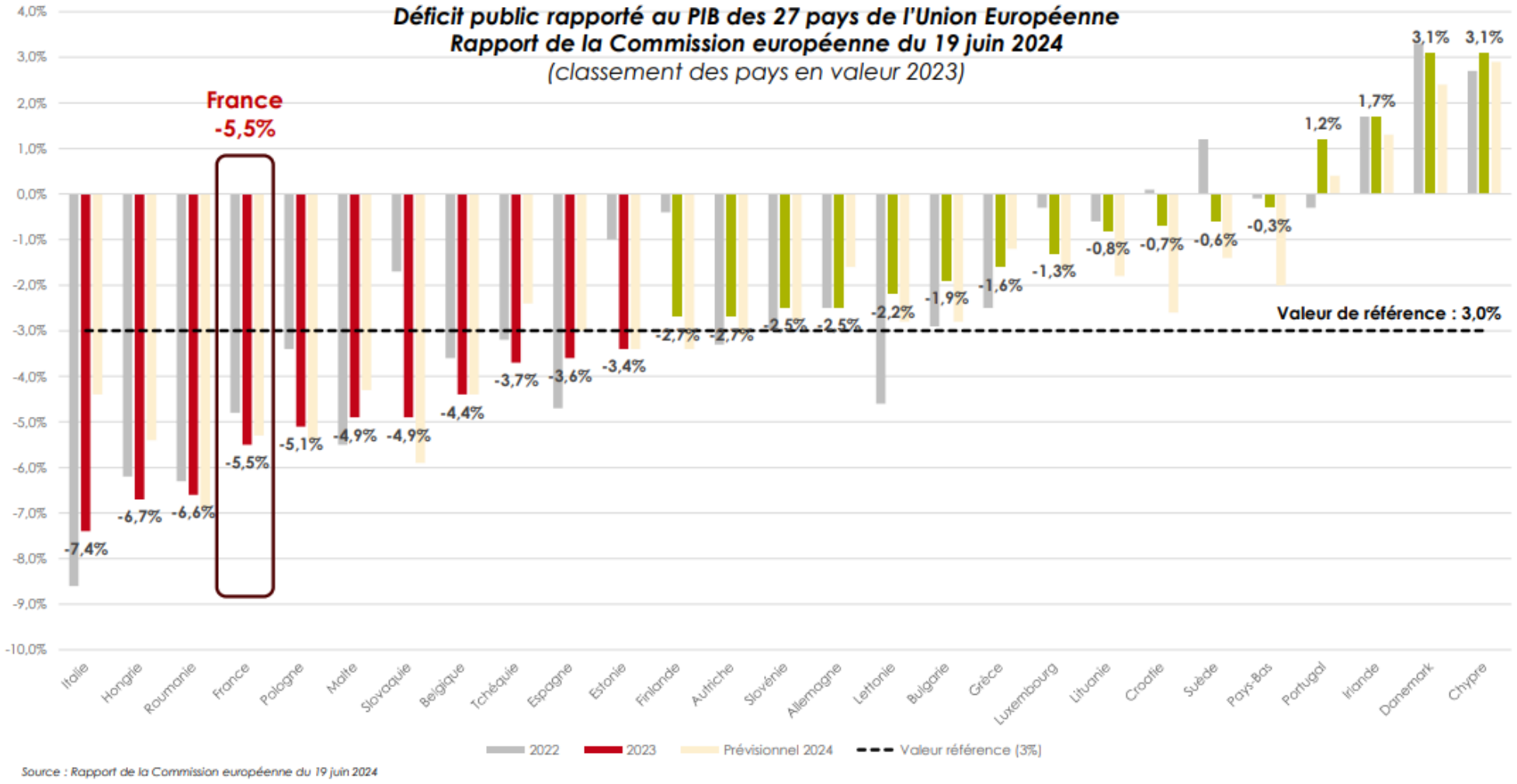

Source : Rapport de la Commission européenne du 19 juin 2024

La situation des finances publiques locales en 2023

L'année 2023 est marquée par une détérioration globale de la situation financière des collectivités

La Cour des comptes évoque dans son rapport du 22 juillet 2024 une dégradation de **l'épargne brute** pour atteindre désormais 39,6 Mds€

Épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)

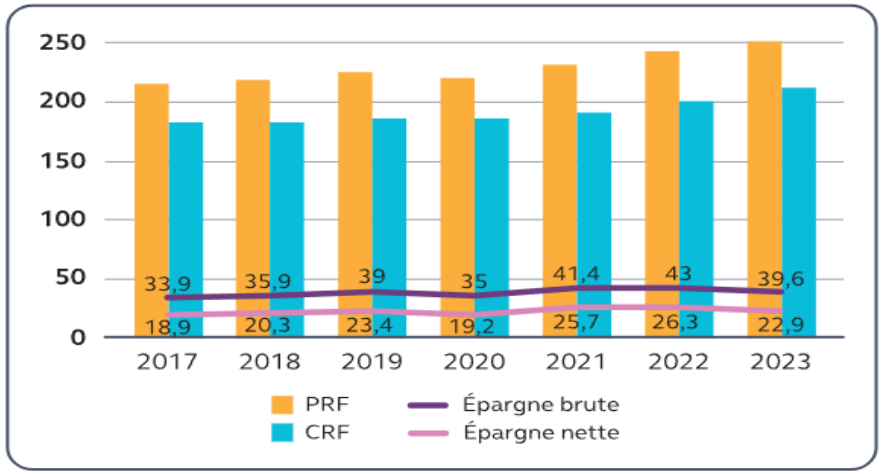

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

Les régions et surtout les départements ont été fortement pénalisés en 2023.

L'épargne brute des départements a connu la dégradation la plus profonde avec une baisse de -38,4%.

Graphique n° 4 : épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement entre 2017 et 2023 (en %)

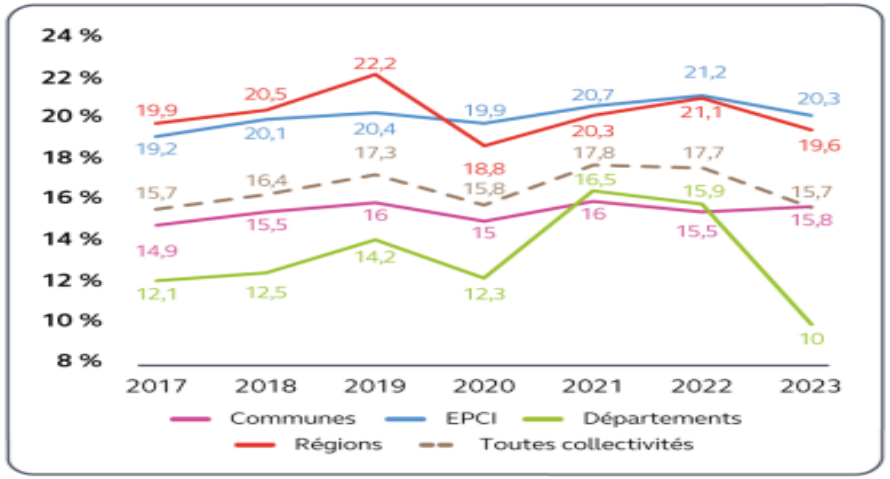

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

Rapport observatoire des finances et de gestion publique locales (OFGCL) juillet 2024

L'épargne brute des collectivités locale, recule de - 9 % à 35,1 Mds d'euros. Malgré cette baisse, elle reste plus élevée en euros courant de 500 M€ qu'avant la crise sanitaire du fait d'une augmentation légèrement plus forte sur cette période des recettes de fonctionnement (+24,3 Md€ entre 2019 et 2022) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+23,8 Md€).

La situation des finances publiques locales en 2024

La dégradation des finances publiques locales 2024 concerne désormais toutes les collectivités locales.

La note de conjoncture publiée par la Banque Postale en septembre 2024 présente une 1ère simulation de l'évolution des finances publiques locales en 2024.

Selon cette étude,

- L'épargne brute se contracterait de 8,7 % avec un niveau estimé de 39,5 Mds€.
- Les recettes de fonctionnement progresseraient de + 2,3 %, soutenues par la progression des participations et des produits des services. Les recettes fiscales ralentiraient fortement.
- Les dépenses de fonctionnement s'inscriraient en hausse de +4,4% sous la pression inflationniste et des décisions gouvernementales sur les salaires.

« **Des situations financières qui continuent à diverger entre les différentes catégories de collectivités.(…)**
Les communes et les intercommunalités paraissent en mesure de maintenir un niveau élevé d'épargne affecté au financement de leurs investissements (…).
Les régions vont voir leur épargne brute appelée à enregistrer une nouvelle diminution, après celle intervenue en 2023 (…).
les départements vont effectuer un nouveau prélèvement sur leur trésorerie disponible et accroître leur recours à l'emprunt. La faiblesse de leur épargne fragilise la situation financière d'une vingtaine de départements»
Rapport Cour des Comptes Les finances publiques- Fascicule 2 24-10-2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	**+ 3,9**	**270,4**	**+ 2,3**	**276,5**
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	**+ 6,2**	**227,1**	**+ 4,4**	**237,0**
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	**- 6,4**	**43,3**	**- 8,7**	**39,5**
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	**- 11,8**	**24,6**	**- 15,8**	**20,7**

Au 31 décembre 2024 (publication DGFIP)

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	*Évolution 2023/2022*	*Evolution 2024/2023*
Communes	8 048	8 887	8 399		*10,4%*	*-5,5%*
GFP	4 955	5 685	5 486		*14,7%*	*-3,5%*
Départements	11 605	6 306	3 200		*-45,7%*	*-49,3%*
Régions	4 671	4 121	3 880		*-11,8%*	*-5,9%*
Total	**29 280**	**24 999**	**20 965**		***-14,6%***	***-16,1%***

Vote du PLF 2025-Vote loi spéciale

La loi spéciale : chronologie des faits

05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**

20/12/2024

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République

30/12/2024

Promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

2- LA FISCALITE LOCALE

3a- Coefficient de revalorisation des bases fiscales-calcul

3b-Poids de la fiscalité locale (sur les 5 communes du PTO)

3c-Fiscalité indirecte- situation préoccupante des DMTO

3a-Coefficient de revalorisation des bases fiscales-calcul

Comment sont revalorisées les valeurs locatives ?

Depuis la loi de finances pour 2017, avec première application en 2018, un mécanisme de révision « automatique » des bases fiscales a été introduit. Le coefficient d'actualisation est basé sur le dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), éventuellement majoré (par la variation de l'indice des prix harmonisés à la consommation lorsqu'elle est positive).

Les valeurs foncières des locaux industriels et commerciaux (FB et CFE) relèvent, quant à elles d'un régime propre de réévaluation sur des bases réelles de référence.

Fiscalité locale : actualisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 (DEFINITIVE)

ressources Consultants finances

Ne concerne que les valeurs locatives des :

- locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Publié le 13 décembre 2024 : 121,32

$$A_{2025} = 1 + \frac{(IPCH_{Novembre\ 24} - IPCH_{Novembre\ 23})}{IPCH_{Novembre\ 23}} \quad si\ IPCH_{Novembre\ 24} > IPCH_{Novembre\ 23}$$

Dernières valeurs connues :

IPCH DEFINITIF de novembre 2024	IPCH Novembre 2023
123,36	121,32

Coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2025

$$A_{2025\ définitif} = 1 + \frac{(123,36 - 121,32)}{121,32} = 1 + 0,0168 = 1,0168 \Leftrightarrow 1,7\%$$

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

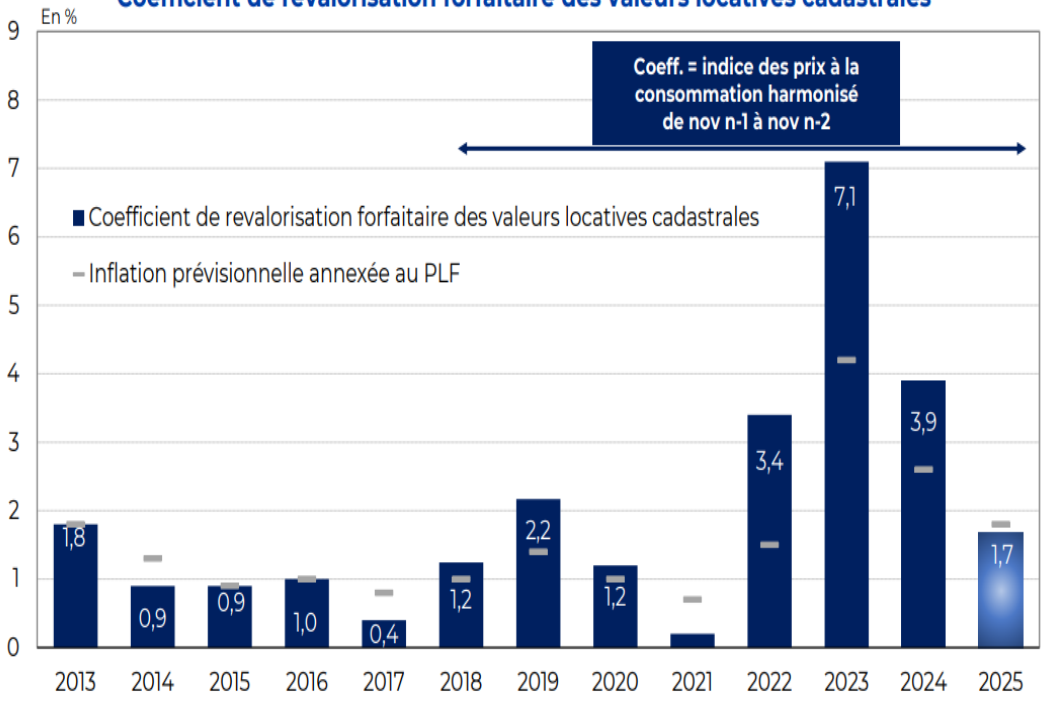

Source : Insee

Le Bouscat Ville à vivre

3b-Le poids de la fiscalité sur les 5 communes ayant mutualisé la compétence finances à Bordeaux Métropole -PTO

Sur le périmètre du Pôle territorial Ouest pour les communes qui ont mutualisé la compétence finances, la fiscalité reste une recette prépondérante.

La fiscalité directe et indirecte de 2018 à 2023 représente en moyenne 79,8% sur les 5 communes du PTO

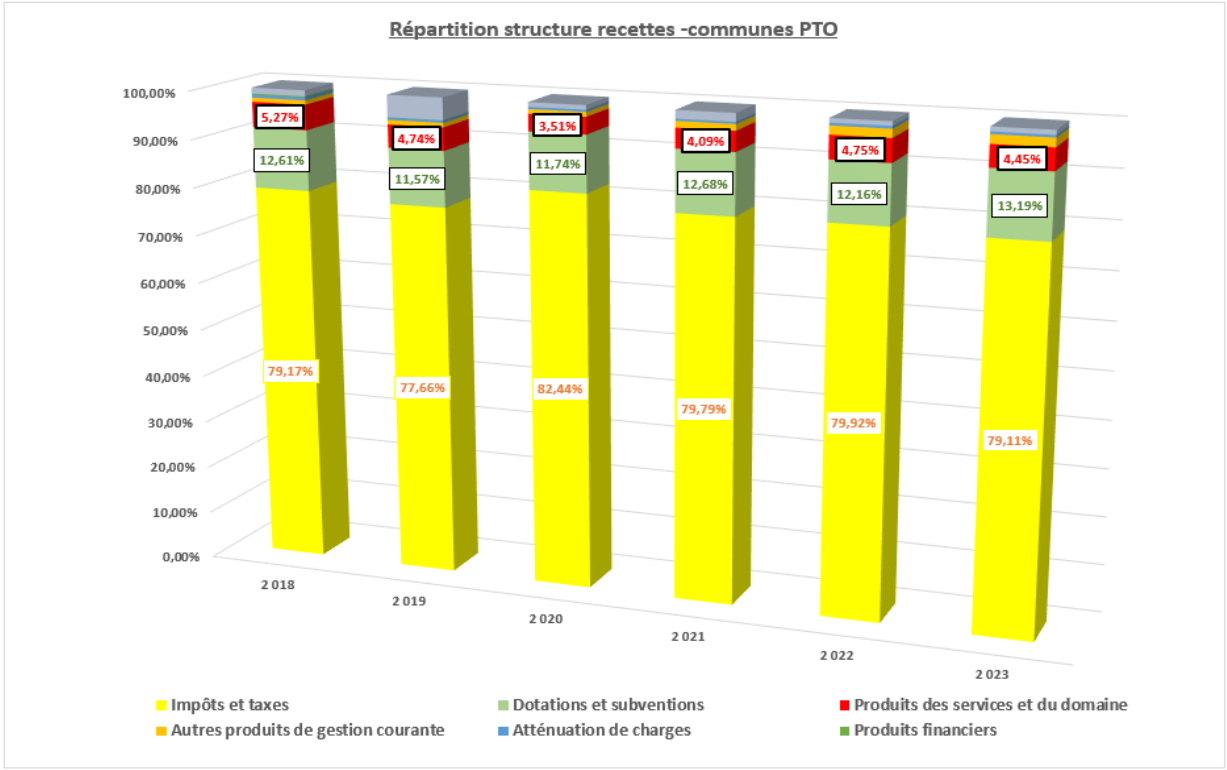

	GLOBAL						
	RECETTES	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
70	Produits des services et du domaine	5,27%	4,74%	3,51%	4,09%	4,75%	4,45%
73	Impôts et taxes	79,17%	77,66%	82,44%	79,79%	79,92%	79,11%
74	Dotations et subventions	12,61%	11,57%	11,74%	12,68%	12,16%	13,19%
75	Autres produits de gestion courante	0,88%	0,94%	0,95%	1,31%	1,76%	1,82%
013	Atténuation de charges	0,62%	0,49%	0,45%	0,42%	0,53%	0,49%
	Total des recettes de gestion	98,55%	95,40%	99,08%	98,29%	99,11%	99,06%
76	Produits financiers	0,22%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	1,22%	4,55%	0,92%	1,71%	0,89%	0,94%
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

3c-La fiscalité indirecte- Situation préoccupante des DMTO

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, correspondent à une taxe appliquée par les collectivités locales et l'État lors d'une vente immobilière. Cette taxe est perçue par le notaire le jour de la signature de l'acte authentique de vente. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.

En cumulé, sur les 6 premiers mois de l'année 2024, l'évolution de l'assiette fiscale est de -23,8% par rapport à 2023 et de -36,7% par rapport à 2022 (année record).

En 2024, sur les 5 communes du PTO,
la baisse des DMTO 2024 par rapport à l'exercice 2023 se chiffre en moyenne à -21,84 % soit une nouvelle perte de 2,11 M€ sur ce territoire

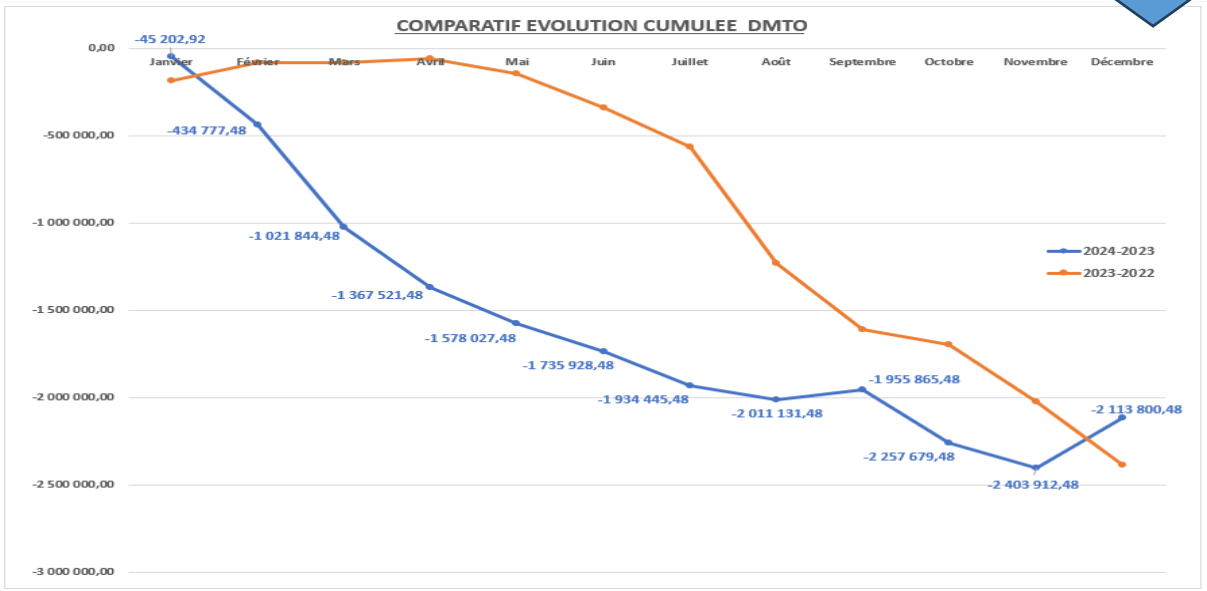

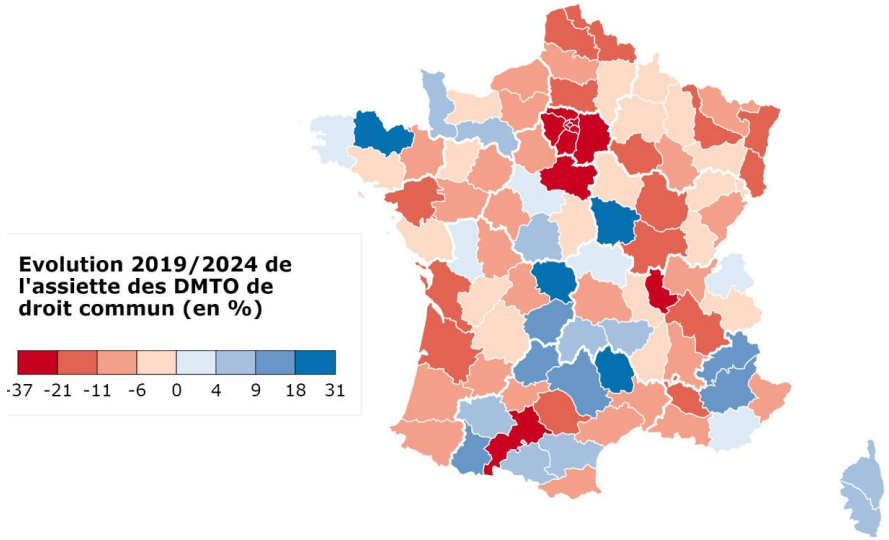

3- annexe réglementaire transition écologique

Annexe transition écologique - information

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissements réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de **faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.**

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

1/ L'annexe comprend 6 axes : atténuation du changement climatique (axe 1), adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels (axe 2), gestion des ressources en eau (axe 3), transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques (axe 4), prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols (axe 5), Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. (axe 6)

2/ Le calendrier de déploiement est: en 2024, l'axe 1; en 2025 et 2026, les axes 1 et 6 et en 2027 et les années suivantes tous les axes

L'annexe porte sur 17 imputations (notamment 2031, chapitre 21, 2312,2313,2315 et 2317)
Extension lors du CFU 2025 , donc en 2026, à l'ensemble des dépenses d'investissement hors mouvement d'ordre et remboursement capital de la dette.

3/ Sont concernées les collectivités de plus de 3 500 habitants soumis à la M57.